

# Budget des dépenses 2004-2005

Rapport sur les plans et les priorités



*D. Lévesque*

Ministre de l'Industrie

---

# Table des matières

<b>Section 1 : Messages</b> .....	1
Message du Ministre .....	1
Déclaration de la direction .....	3
<b>Section 2 : La raison d’être d’Industrie Canada — Stimuler l’économie</b> .....	5
2.1 Le mandat d’Industrie Canada .....	5
<b>Section 3 : Industrie Canada — Plans et priorités</b> .....	7
3.1 Survol de la planification .....	7
3.2 Plans et priorités d’Industrie Canada par résultat stratégique .....	8
Un marché équitable, efficace et concurrentiel .....	11
Une économie innovatrice .....	17
Industrie concurrentielle et collectivités durables .....	21
<b>Section 4 : Thèmes pangouvernementaux et initiatives de gestion</b> .....	29
Cadre de responsabilisation de gestion .....	29
Amélioration des services axés sur les citoyens .....	29
Gouvernement en direct .....	29
Prestation de services axés sur les citoyens .....	30
Les gens — Milieu de travail exemplaire .....	32
Article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .....	35
Stratégie de développement durable .....	35
<b>Section 5 : Renseignements financiers et responsabilisation</b> .....	39
5.1 Responsabilisation et structure organisationnelle .....	39
5.2 Aligner les ressources avec les résultats stratégiques .....	40
5.3 Dépenses prévues et équivalents temps plein .....	41
5.4 Tableaux financiers récapitulatifs .....	42
<b>Section 6 : Renseignements supplémentaires</b> .....	67
6.1 Programme de développement industriel et régional .....	67
<b>Index</b> .....	68

## Section 1

## Message du Ministre

Je suis fier, en ma qualité de ministre de l'Industrie, de présenter les initiatives établies par le portefeuille de l'Industrie pour favoriser l'édification et la croissance d'une économie prospère et novatrice. Par les programmes d'Industrie Canada et des 14 autres ministères et organismes fédéraux qui constituent le portefeuille de l'Industrie, nous contribuons à l'avancement de plusieurs priorités des Canadiens, notamment améliorer le contexte des affaires au pays, continuer d'investir dans l'enrichissement des connaissances et dans la commercialisation du fruit de ces connaissances, former une main-d'œuvre qualifiée, renforcer les collectivités canadiennes, accroître la recherche en santé et promouvoir le développement durable.

Le Canada est de plus en plus reconnu comme un chef de file mondial de l'économie du savoir, en raison notamment de l'importance de ses investissements dans la recherche de pointe et de ses percées dans les nouvelles technologies. En mettant davantage l'accent sur la recherche-développement (R-D) et en travaillant en partenariat avec les entreprises canadiennes, les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations sans but lucratif, nous avons stimulé l'innovation et amélioré la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes.

Dans les années qui viennent, nous devons faire un effort concerté pour améliorer encore plus notre performance en multipliant les réussites dans les industries qui ont permis au Canada d'arriver où il est aujourd'hui. Nous devons nous fixer comme priorité de faire de nos entreprises, petites et grandes, des chefs de file de la mise au point des technologies habilitantes et de transformation de demain. Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'édifier une économie prospère au XXI<sup>e</sup> siècle, nous encouragerons la création et l'expansion d'entreprises canadiennes novatrices en insistant encore plus sur les sciences et la technologie, en accroissant la commercialisation des fruits de la recherche universitaire et en améliorant l'accès au financement à un stade précoce.

Nous sommes déterminés à appuyer l'accès des petites entreprises aux marchés, à promouvoir les technologies de pointe, en particulier dans les domaines de la santé, de l'environnement, ainsi que des technologies de l'information et des communications et à promouvoir le développement d'industries à valeur ajoutée, principalement dans les secteurs des ressources. Nous mettrons nos compétences au service des petites entreprises qui sont le moteur de l'économie sociale et nous collaborerons avec les principaux intervenants pour élargir la portée des programmes offerts actuellement aux petites et moyennes entreprises afin que les entreprises sociales y aient également accès.

## Les membres du portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique\*
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada†
- Commission canadienne du tourisme†
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes†
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada\*
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton\*†
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

\* Dans le cadre du Budget principal des dépenses, il ne s'agit pas d'un membre du Portefeuille.

† Organisme non tenu de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.

Ces initiatives s'appuieront sur l'excellent travail effectué jusqu'ici par le Ministère et ses partenaires du Portefeuille. Leurs efforts continueront de stimuler l'essor économique du Canada et nous permettront de saisir les possibilités qui se présentent. Nous pourrons ainsi exploiter et mettre en valeur la créativité et le savoir-faire du Canada sur les marchés mondiaux.

Je suis très heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Industrie Canada, qui décrit ce qu'entend accomplir le Ministère durant les trois prochaines années, au moment où nous commençons à édifier l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle. Voici quelques-uns des éléments clés des plans et priorités d'Industrie Canada :

- appuyer l'innovation par le financement et la commercialisation de la R-D ainsi qu'un personnel hautement qualifié;
- permettre aux personnes, aux entreprises et aux collectivités d'être en mesure de profiter des avantages de la connectivité;
- continuer d'améliorer les outils d'encadrement du marché et leur mise en œuvre;
- promouvoir le développement d'industries à valeur ajoutée dans des secteurs prioritaires;
- appuyer l'accès des entreprises canadiennes aux marchés.

Nous sommes sur la bonne voie pour que le Canada demeure un pays aux atouts uniques, un pays qui appuie une économie en expansion, qui reconnaît la valeur des entreprises sociales et où le niveau de vie continue de s'améliorer grâce à des emplois de qualité et à des salaires concurrentiels. Nous devons créer des débouchés et relever les défis économiques et sociaux qui se présenteront. Bref, nous devons nous engager dans la poursuite de l'excellence, en mettant à profit l'ingéniosité et la créativité des Canadiennes et des Canadiens.

Le ministre de l'Industrie,



David L. Emerson

## ■ Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005 d'Industrie Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Il est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil de Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

---

Suzanne Hurtubise  
Sous-ministre

---

Date

## Section 2

## La raison d'être d'Industrie Canada — Stimuler l'économie

## 2.1 Le mandat d'Industrie Canada

Industrie Canada a pour mandat ([www.ic.gc.ca](http://www.ic.gc.ca)) d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie dans le pays. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère stimule l'essor d'une économie dynamique et novatrice pour :

- procurer aux Canadiens des emplois plus nombreux et mieux rémunérés;
- favoriser la croissance des entreprises grâce à l'amélioration soutenue de la performance sur le plan de la productivité et de l'innovation;
- donner aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel;
- assurer aux Canadiens un avenir économique, environnemental et social plus durable.

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* offre des informations sur les mesures que prendra Industrie Canada, en collaboration avec ses partenaires et diverses parties intéressées, pour servir les objectifs généraux du gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Les changements au gouvernement annoncés le 12 décembre 2003 influent sur la façon dont Industrie Canada orientera ses efforts pour atteindre ses objectifs. Les éléments suivants d'Industrie Canada ont été transférés au nouveau ministère appelé Commerce international Canada :

- Partenaires pour l'investissement au Canada;
- le Centre des occasions d'affaires internationales (Secteur de l'industrie);
- la Direction de l'intégration du commerce (Secteur des opérations);
- les Centres du commerce international répartis dans les régions (Secteur des opérations);
- les segments de la Direction générale de la politique du commerce et d'investissement internationaux connus sous le nom de Direction de la politique du commerce industriel ainsi que les segments relatifs à l'investissement de la Direction de la politique d'investissement internationale, sauf ceux liés à l'administration de la *Loi sur Investissement Canada* (Secteur de la politique).

Ces changements ont obligé le Ministère à examiner ses résultats stratégiques actuels et à concentrer ses efforts sur les trois résultats stratégiques suivants : un marché équitable, efficace, et concurrentiel; une économie innovatrice; ainsi qu'une industrie concurrentielle et des collectivités durables. Comme l'exige le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), le présent rapport présente les plans et les priorités reposant sur ces trois résultats stratégiques, qui servent de base au cadre d'action concertée en fonction duquel le Ministère travaille afin d'atteindre les buts qu'il s'est fixés.

Afin de stimuler la croissance et de créer des emplois de qualité qui sont bien rémunérés, le gouvernement du Canada s'est, entre autres, fixé comme grande priorité de bâtir une économie du XXI<sup>e</sup> siècle. Industrie Canada continuera d'appuyer cette priorité par ses résultats stratégiques. Par exemple, des structures de marché solides contribuent à créer un climat d'affaires propice à l'innovation, à l'investissement et à l'entrepreneuriat. Encourager l'innovation scientifique et technologique revient à s'assurer que des découvertes et des percées se produisent au Canada et que leurs retombées socioéconomiques contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des Canadiens. Favoriser le développement économique dans les collectivités stimule une économie du savoir novatrice en permettant d'améliorer les compétences, d'approfondir des idées et de saisir des débouchés dans tout le pays. Collectivement, les résultats stratégiques du Ministère appuient la croissance de l'emploi, du revenu, de la productivité et du développement durable au Canada.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement du Canada a entamé un examen des dépenses qui s'achèvera à l'automne 2004. Le budget de 2004 insiste sur cette volonté d'améliorer le contrôle des dépenses et l'efficacité afin de répondre aux attentes des Canadiens. Industrie Canada entend collaborer avec les hauts fonctionnaires afin d'examiner tous ses programmes et dépenses pour s'assurer qu'ils restent conformes aux priorités du gouvernement. Le Ministère appliquera les décisions résultant des recommandations présentées au premier ministre par le Comité chargé de l'examen des dépenses.

De plus, Industrie Canada collabore avec le SCT afin de réaliser les économies voulues aux termes de l'initiative en cours, afin de réaffecter 1 milliard de dollars dans l'ensemble du gouvernement, comme l'annonçait le budget de 2003 ([www.fin.gc.ca/budtoctf/2003/budlistf.htm](http://www.fin.gc.ca/budtoctf/2003/budlistf.htm)).

## Section 3

## Industrie Canada — Plans et priorités

### 3.1 Survol de la planification

En plus de s'associer à diverses parties intéressées pour offrir ses programmes et services, le Ministère les consulte afin d'élaborer des politiques micro-économiques efficaces. Parmi ces partenaires figurent le secteur privé, les universités et collèges, des organisations non gouvernementales, les collectivités, les membres du portefeuille de l'Industrie, d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organismes étrangers et des associations de consommateurs. Le Ministère continuera de collaborer avec ces partenaires pour assurer la croissance économique du pays et cerner les nouveaux défis à relever et les nouvelles occasions à saisir.

Le Ministère a également un mandat législatif détaillé aux termes duquel il doit veiller à ce que le marché canadien soit concurrentiel et dynamique, grâce à des cadres solides en matière de propriété intellectuelle, de concurrence et de télécommunications.

Comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2004, le gouvernement du Canada se concentrera notamment sur la construction d'une économie du XXI<sup>e</sup> siècle afin de stimuler la croissance et de créer des emplois de qualité qui sont bien rémunérés. Il est possible de favoriser la création et la croissance d'entreprises canadiennes novatrices par les moyens suivants :

- mettre davantage l'accent sur les sciences et la technologie et évaluer l'appui du gouvernement du Canada à la recherche-développement (R-D);
- assurer une commercialisation plus efficace de la recherche;
- améliorer l'accès au financement à un stade précoce;
- appuyer l'accès des petites entreprises aux marchés;
- promouvoir les technologies de pointe;
- encourager le développement d'industries à valeur ajoutée, en particulier dans les secteurs des ressources;
- renforcer l'économie sociale.

Industrie Canada a un rôle clé à jouer dans ces initiatives. Le Ministère s'appuiera sur les résultats obtenus par l'ensemble des directions générales et des secteurs et travaillera en collaboration avec ses partenaires du Portefeuille.

Le Ministère entend également s'appuyer sur ses réalisations passées dans le domaine du développement durable, relever les défis qui se présentent et saisir les occasions qui s'offrent afin d'assurer aux Canadiens un avenir plus durable. La troisième Stratégie de développement durable d'Industrie Canada (SDD III) ([strategis.gc.ca/dd](http://strategis.gc.ca/dd)) pour 2003-2006 contribue à la vision d'un Canada chef de file dans la mise au point, la commercialisation et l'adoption d'outils, de pratiques et de technologies de développement durable dans tous les secteurs de l'économie. Dans sa SDD III, le Ministère s'engage à favoriser et à promouvoir des solutions novatrices en matière de développement durable, en visant les résultats stratégiques suivants :

- l'innovation au service du développement durable;



- la durabilité des entreprises et des collectivités;
- le renforcement des capacités du Ministère en matière de développement durable.

LA SDD III vise, premièrement, à renforcer les efforts déployés par Industrie Canada pour promouvoir des outils et des pratiques écoefficaces et permettre la diffusion de technologies environnementales par l'industrie canadienne. Deuxièmement, elle prévoit une série élargie de mesures destinées à encourager la durabilité des entreprises et des collectivités. Troisièmement, elle prévoit un renforcement accru des capacités d'Industrie Canada en matière de développement durable pour ce qui est de son système de gestion du développement durable.

## 3.2 Plans et priorités d'Industrie Canada par résultat stratégique

Le tableau ci-dessous présente les priorités clés d'Industrie Canada par résultat stratégique. Il fournit également une approximation des ressources affectées à chaque résultat stratégique. D'autres précisions sur l'affectation des ressources par résultat stratégique sont fournies dans la description détaillée des plans et des priorités ainsi qu'au tableau de la page 40.

### Tableau récapitulatif des priorités par résultat stratégique

<b>Résultat stratégique : Un marché équitable, efficace et concurrentiel</b>	
<b>161,6 millions \$</b>	
<b>Priorités clés</b>	<b>Résultats prévus</b>
Appuyer l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada. [Courante] (page 11)	Créer un climat concurrentiel afin d'attirer l'investissement, d'encourager l'innovation et de protéger l'intérêt public.
Continuer de moderniser les instruments d'encadrement du marché et leur mise en œuvre. [Courante] (page 12)	Établir des structures de marché qui répondent aux besoins des entreprises, des consommateurs et des investisseurs.
Continuer d'améliorer la réalisation des programmes et la prestation des services en fonction des besoins des intervenants. [Courante] (page 14)	Assurer un fonctionnement équitable et efficace du marché.
Continuer d'élaborer une réglementation et des politiques de tout premier ordre afin de promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique et continuer d'appuyer l'uniformisation des applications du commerce électronique à l'échelle internationale. [Courante] (page 15)	Créer un environnement de tout premier ordre qui encourage l'adoption et la croissance du commerce électronique.
Améliorer la conformité aux règles du marché par le renforcement de l'exécution et par des programmes d'éducation, de sensibilisation et d'appui à l'intention des intervenants. [Courante] (page 16)	Renforcer la confiance dans le marché canadien.

<b>Résultat stratégique : Une économie innovatrice</b>		<b>569,7 millions \$</b>
<b>Priorités clés</b>	<b>Résultats prévus</b>	
Promouvoir l'investissement dans la R-D. [Courante] (page 17)	Hisser le Canada au rang des cinq premiers pays du monde du point de vue de la performance en R-D.	
Encourager la mise au point de technologies novatrices et faire des investissements stratégiques dans ce domaine. [Courante] (page 18)	Renforcer la position de chef de file du Canada dans le secteur des technologies émergentes.	
Renforcer la capacité de recherche dans les secteurs public et privé du Canada. [Courante] (page 19)	Continuer de renforcer l'avantage en matière de recherche dont bénéficie le Canada grâce aux investissements antérieurs.	
Encourager la commercialisation de la R-D et accroître le taux d'adoption des nouvelles technologies. [Courante] (page 19)	Permettre aux Canadiens de profiter des retombées des investissements dans la recherche et de mettre au point de meilleurs produits et services.	
Investir dans la recherche, le développement et l'utilisation de technologies habilitantes stratégiques, notamment dans l'économie de l'hydrogène, et promouvoir ces activités. [Courante] (page 20)	Enrichir les connaissances dans les domaines offrant de bonnes possibilités, notamment dans l'économie de l'hydrogène qui aide le Canada à atteindre ses objectifs relatifs aux changements climatiques.	
<b>Résultat stratégique : Industrie concurrentielle et collectivités durables</b>		<b>849,7 millions \$</b>
<b>Priorités clés</b>	<b>Résultats prévus</b>	
Renforcer les partenariats avec les parties intéressées et appuyer le commerce, l'investissement et le maintien des affaires, afin de promouvoir le développement d'industries à valeur ajoutée. [Courante] (page 21)	Promouvoir le développement d'industries à valeur ajoutée et encourager la croissance dans les secteurs prioritaires.	
Renforcer l'économie sociale. [Courante] (page 23)	Promouvoir l'expansion des entreprises de l'économie sociale.	
Appuyer l'accès au capital et permettre une meilleure compréhension du marché du capital-risque, y compris le financement par emprunt, le crédit-bail et le capital-risque. [Courante] (page 23)	Permettre aux entreprises ayant un fort potentiel de croissance de mettre en marché leurs innovations.	
Continuer à bâtir une main-d'œuvre qualifiée en partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. [Courante] (page 24)	S'assurer que le Canada possède la main-d'œuvre très qualifiée dont il a besoin pour développer et appliquer de nouvelles idées et technologies.	

Priorités clés	Résultats prévus
<p>Appuyer l'essor économique et le développement durable dans les collectivités par des programmes de développement commercial ciblés.</p> <p>[Courante] (page 25)</p>	<p>Stimuler l'essor économique dans des collectivités ciblées et renforcer leur durabilité.</p>
<p>Renforcer la participation à l'économie numérique en faisant en sorte que les personnes, les entreprises et les collectivités soient en mesure de profiter des avantages de la connectivité.</p> <p>[Courante] (page 25)</p>	<p>Donner aux Canadiens les moyens de participer à la création et à l'échange de connaissances.</p>
<p>Veiller à ce que les Canadiens aient accès à une infrastructure de technologies de l'information et des communications moderne et fiable.</p> <p>[Courante] (page 26)</p>	<p>Permettre aux Canadiens de toutes les collectivités de profiter de l'économie numérique.</p>
<p>Prendre la direction de la définition de la stratégie du gouvernement pour la transformation du service aux entreprises et améliorer ainsi les services en ligne aux Canadiens, en particulier aux entreprises et aux entrepreneurs.</p> <p>[Courante] (page 27)</p>	<p>Promouvoir une prestation de services canadiens intégrés axés sur les citoyens et offerts dans un réseau varié et polyvalent.</p>
<p>Continuer d'aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable au moyen de l'efficacité et de la durabilité des entreprises et des collectivités.</p> <p>[Courante] (page 28)</p>	<p>Aider les entreprises canadiennes à devenir plus productives et concurrentielles dans l'économie du savoir et améliorer ainsi le niveau de vie et la qualité de vie des Canadiens.</p>

## Description détaillée des plans et priorités par résultat stratégique

Cette section fournit des détails sur les plans et priorités d'Industrie Canada par résultat stratégique. Elle renseigne sur les mesures que prendra le Ministère pour mettre en œuvre ses plans afin de réaliser les priorités de la présente période de planification. Elle fournit également une approximation des ressources affectées par chaque secteur dont les activités contribuent à la réalisation du résultat stratégique. Un tableau récapitulatif montrant les contributions des secteurs à tous les résultats stratégiques figure à la page 40.

### *Un marché équitable, efficace et concurrentiel*

<b>Estimation des affectations de ressources par secteur et nombre d'équivalents temps plein (ETP)</b>					
Secteur de la politique	Secteur des opérations	Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications	Bureau principal de l'information	Bureau de la consommation	Bureau de la concurrence
7,3 M\$ 63 ETP	59,3 M\$ 1 334 ETP	51,5 M\$ 376 ETP	0,5 M\$ 8 ETP	4,6 M\$ 23 ETP	38,4 M\$ 393 ETP

Un marché efficace est nécessaire pour renforcer et maintenir la confiance des consommateurs et créer un climat propice à l'investissement et au développement durable. Combiné à un cadre de réglementation efficace, un marché équitable, efficace et concurrentiel crée un climat commercial favorable à l'innovation et à la croissance économique, tout en protégeant les Canadiens. Un marché robuste permet aussi à Industrie Canada d'étudier l'utilisation d'instruments de la politique de développement durable qui exploitent le pouvoir du marché tout en servant les objectifs de développement durable du Ministère.

Une des principales priorités d'Industrie Canada est de moderniser les mécanismes d'encadrement du marché et d'en faciliter l'utilisation. Comme le précise l'initiative de réglementation intelligente, les cadres doivent favoriser un climat concurrentiel afin d'attirer l'investissement, d'encourager l'innovation et de protéger l'intérêt public.

Les organismes de services axés sur le marché d'Industrie Canada continueront de participer activement à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada. Ils continueront de veiller à ce que le marché s'adapte aux besoins des parties intéressées. Ils s'efforceront de mettre en place des mécanismes rentables — prestation par des tiers, règlement extrajudiciaire, normes et codes volontaires — afin de régler les problèmes qui se posent sur le marché et d'assurer une gouvernance durable dans les domaines visés par divers instruments législatifs.

#### **Organismes de services axés sur le marché**

- Bureau de la concurrence
- Bureau de la consommation
- Bureau du surintendant des faillites Canada
- Corporations Canada
- Direction générale des politiques-cadres du marché
- Mesures Canada
- Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Programme du spectre et des télécommunications

Le Secteur de la politique apportera un complément à la stratégie relative à la réglementation intelligente en créant et appuyant un groupe de travail privé-public chargé de trouver des idées pratiques et réalisables pour alléger les formalités administratives des petites entreprises.

### Engagement pris dans le budget de 2004

Le gouvernement travaillera avec les groupes de petites entreprises pour alléger concrètement leurs formalités administratives et fera rapport aux comités parlementaires afin d'assurer la continuité des progrès à l'avenir dans ce domaine.

## Moderniser les instruments d'encadrement du marché

Pour que le marché s'adapte, attire l'investissement et protège les consommateurs, son encadrement doit réduire au minimum le fardeau réglementaire, s'il y a lieu, et encourager l'innovation, tout en décourageant les comportements illégaux et frauduleux. Afin que le marché reste efficace, les organismes de services axés sur le marché du Ministère continueront de moderniser leurs instruments d'encadrement par diverses interventions.

Industrie Canada continue de jouer un rôle crucial pour ce qui est d'assurer la création d'un cadre d'action juridique qui permet et encourage le commerce électronique. Renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises dans l'utilisation commerciale d'Internet demeure une grande priorité. L'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* à toute l'économie à compter de janvier 2004 donne une base juridique à la protection de la vie privée de tous les Canadiens. Des mesures ont été prises pour favoriser l'harmonisation des lois fédérales, provinciales et territoriales sur la protection des renseignements personnels ainsi que la reconnaissance mutuelle des régimes législatifs à l'échelle internationale, afin que les milieux d'affaires soient soumis à un ensemble de règles fondamentales clair et uniforme en ce qui concerne la protection des renseignements personnels. La définition de principes en ce qui concerne l'authentification électronique et l'élaboration de lignes directrices pour la protection des consommateurs sont d'autres mesures prises actuellement pour rendre les transactions dans Internet plus sûres.

Après une période de consultations publiques, le Bureau de la concurrence révisera son document intitulé *Fusionnements — Lignes directrices pour l'application de la Loi*, qui établit un cadre pour l'analyse des fusions au Canada. Les lignes directrices révisées, qui clarifieront la façon dont le Bureau procède actuellement dans l'examen des fusions en vertu de la *Loi sur la concurrence*, tiendront compte de l'évolution récente de la jurisprudence et de l'analyse économique. Après la réaction du gouvernement à deux rapports parlementaires sur le fusionnement des grandes banques, le Bureau de la concurrence a également convenu d'examiner son document intitulé *Fusionnements de banques — Lignes directrices pour l'application de la Loi*. La révision de ce dernier document rendra les règles plus transparentes et plus prévisibles pour les entreprises, les juristes et les consommateurs canadiens.

La Direction générale de l'enregistrement des lobbyistes est chargée de l'administration de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*. En vertu de cette loi, les particuliers qui sont payés pour faire des représentations, c'est-à-dire du lobbyisme, auprès du gouvernement fédéral doivent s'enregistrer et divulguer certaines informations. Récemment, le sous ministre adjoint, Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration, a été nommé registraire. À l'automne 2004, les modifications de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* et de son règlement entreront en vigueur, et une version mise à jour du registre électronique sera mise en place. Les modifications et mises à jour feront en sorte que le Canada restera un des pays du monde où le régime de lobbyisme est le plus rigoureux et le plus transparent.

En mai 2004, le projet de loi C-9, *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, a reçu la sanction royale. En facilitant l'accès aux produits pharmaceutiques, cette loi contribuera à atténuer les problèmes de santé publique dans de nombreux pays en développement qui ne possèdent pas une capacité suffisante de fabrication de médicaments. La Direction générale des politiques-cadres

du marché (DGPCM) élaborera le cadre réglementaire nécessaire pour mettre en œuvre les nouveaux mécanismes permettant l'exportation de médicaments vers les pays en développement. De concert avec Santé Canada, la DGPCM établira également un comité consultatif d'experts chargé de faire des recommandations au gouvernement du Canada au sujet des produits pharmaceutiques qui pourraient être exportés en vertu du régime susmentionné.

En outre, la DGPCM s'est engagée à examiner et à modifier la *Loi sur le droit d'auteur*. Cela vise à résoudre les problèmes prioritaires à court terme relatifs au droit d'auteur, qui ont été soulevés dans le rapport intitulé *Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur (Rapport sur l'article 92)*, déposé au Parlement en octobre 2002. L'objectif général de la réforme à court terme consiste à moderniser cette loi afin qu'elle soit davantage adaptée aux défis et aux possibilités que présentent Internet et les technologies numériques.

Comme annoncé dans le budget de 2004, la DGPCM proposera la création d'une nouvelle loi sur les organisations sans but lucratif afin de favoriser un secteur bénévole dynamique et responsable, partenaire important des services aux Canadiens. La partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, qui régit plus de 18 000 organisations sans but lucratif réparties dans tout le Canada, n'a pas été modifiée en profondeur depuis 1917.

#### Engagement pris dans le budget de 2004

Le gouvernement du Canada entend adopter une nouvelle loi sur les organisations sans but lucratif, qui contribuera à établir une base solide pour le développement de l'économie sociale du Canada.

La DGPCM proposera une réforme sur mesure afin de renforcer la confiance des investisseurs et du public dans les marchés canadiens. Si elle se concrétise par une loi, cette mesure renforcera une confiance ébranlée par les scandales financiers survenus au Canada et à l'étranger. Les modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* feraient en sorte que les normes de gouvernance des entreprises constituées en vertu d'une loi fédérale restent les plus élevées.

#### Engagement pris dans le budget de 2004

Le gouvernement du Canada proposera de modifier la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes des entreprises aux investisseurs et aux actionnaires.

En réponse aux recommandations formulées par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, la DGPCM et le Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF) ([strategis.gc.ca](http://strategis.gc.ca)) examineront des propositions de modification de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et se prépareront pour la troisième ronde de modifications de ces deux lois. L'objectif visé est de faire en sorte que le système canadien soit en mesure de répondre plus efficacement et de manière plus prévisible aux besoins changeants du marché.

Le Bureau de la concurrence entend moderniser la *Loi sur la concurrence* afin qu'elle favorise la concurrence sur le marché. Devant l'évolution rapide de l'économie mondiale, le Bureau de la concurrence a défini, en matière de modification des lois, une approche progressive qui lui permet de faire en sorte que la politique canadienne de la concurrence reste efficace dans une économie du savoir. Il a notamment publié, en juin 2003, un document de travail qui constitue un point de départ de consultations avec diverses parties intéressées. Ce document comprend des options en ce qui concerne la modification de la *Loi sur la concurrence*, comme le renforcement des dispositions civiles, la modification des dispositions relatives aux complots et à l'établissement des prix, ainsi que des références au marché. Ces options visent à renforcer la confiance dans le marché et la compatibilité avec les lois sur la concurrence d'autres instances.

Afin d'encourager un Programme de gestion du spectre novateur qui s'adapte toujours aux besoins, Industrie Canada apportera des réformes à son Cadre de la politique du spectre. Ce cadre renferme

les éléments stratégiques de la gestion du spectre canadien. Le Ministère publiera, à l'automne 2004, un document de travail qui portera sur des questions telles que la souplesse accrue dans l'utilisation des ressources du spectre, la facilitation de la mise en place de nouvelles technologies, la réglementation intelligente, l'accès aux ressources sous-utilisées du spectre, l'accent accru sur la délivrance des licences en fonction du marché et la disponibilité d'un spectre exempt de licence.

Pour s'assurer que le Canada dispose d'un cadre commercial moderne et de tout premier ordre dans le secteur des télécommunications, Industrie Canada a demandé un examen parlementaire des restrictions imposées à l'investissement étranger dans les télécommunications. Dans sa réponse au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, le gouvernement a reconnu qu'il y aurait des avantages à éliminer les restrictions relatives à l'investissement étranger pour le secteur des télécommunications, ainsi que pour les utilisateurs de ces services. Cependant, compte tenu de la recommandation du Comité permanent du patrimoine canadien, qui propose au contraire que ces restrictions soient maintenues, le gouvernement a entrepris un examen, qui devrait être achevé en 2004, pour déterminer comment concilier au mieux ces recommandations conflictuelles et examiner des solutions possibles.

Mettre en place une réglementation de tout premier ordre et appuyer l'uniformisation internationale contribue à l'expansion du commerce électronique sur le marché canadien. Le commerce électronique est un des principaux moteurs de la croissance économique et du développement social dans l'économie du savoir. Il permet aux entreprises canadiennes d'être concurrentielles chez elles et à l'étranger en augmentant leur productivité et leur potentiel d'innovation. Pour tirer profit des avantages du commerce électronique, le Ministère entend créer un environnement de premier ordre, propre à encourager l'adoption et la croissance du commerce électronique dans tous les secteurs de l'économie.

Afin de promouvoir le développement et l'interopérabilité des applications du commerce électronique à l'échelle internationale, Industrie Canada continuera de collaborer avec l'industrie canadienne des télécommunications pour s'assurer que les normes mondiales relatives aux applications du commerce électronique établies par l'Union internationale des télécommunications (UIT) sont appliquées. En sa qualité de membre de l'UIT, le Canada peut renforcer ses partenariats avec d'autres pays et avec le secteur privé, et assurer ainsi une coordination plus efficace de la normalisation et des affectations du spectre pour les réseaux et services de télécommunications mondiaux et les systèmes de radiodiffusion, de même que le développement continu de technologies des communications.

### **Améliorer les programmes et services liés au marché**

L'évolution du marché, les fluctuations économiques et la déréglementation comptent parmi les nombreux facteurs qui rendent nécessaire un examen continu des services, des interventions et des outils que les organismes de services axés sur le marché utilisent pour assurer un fonctionnement équitable et efficace du marché. Il ne suffit pas de fixer les règles du marché. Industrie Canada concentrera donc ses efforts sur l'amélioration des programmes et des services pertinents, sur une meilleure éducation et une plus grande sensibilisation, et sur le renforcement de la conformité et de l'exécution de la réglementation du marché, grâce à des initiatives comme celles décrites ci-dessous.

En 2004, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada ([opic.gc.ca](http://opic.gc.ca)) offrira de nouveaux services de l'administration chargée de la recherche internationale et de celle chargée de l'examen préliminaire international en vertu du Traité de coopération en matière de brevets, qui est administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les clients pourront ainsi acquérir des droits de brevet dans le monde entier et le Ministère sera d'autant plus déterminé à faire preuve d'une excellence continue dans la prestation des services.

Le Bureau de la consommation joue un rôle déterminant dans la définition des normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) relatives aux codes de déontologie et au règlement des différends. Deux publications récentes du Bureau, *Les codes volontaires — Guide d'élaboration et d'utilisation* et *La gestion des plaintes des consommateurs — Un guide à l'intention des entreprises canadiennes*, lui seront utiles à cet égard. Grâce à l'utilisation des normes ISO, les clients devraient être davantage satisfaits des produits, des services et des activités des entreprises, ce qui réduira le besoin d'intervention gouvernementale. De plus, le Bureau de la consommation entreprendra une évaluation visant à cerner les possibilités de transformer les services aux consommateurs, conformément aux objectifs du gouvernement du Canada en matière de transformation des services.

En réponse aux demandes des utilisateurs, le Bureau de la consommation a créé le Courriel des plaintes, outil d'avant-garde qui permet aux consommateurs de déposer des plaintes de façon plus efficace. Cet outil représente une amélioration importante à la Passerelle d'information pour le consommateur canadien (**infoconsommation.ca**), portail qui donne un accès rapide et fiable à une foule de renseignements et de services à la consommation offerts, entre autres, par les gouvernements, les organisations sectorielles et les associations de consommateurs. Grâce à cette nouvelle technologie, les consommateurs gagnent du temps, peuvent soumettre des plaintes bien documentées et franchir facilement toutes les étapes du processus de plainte. L'objectif pour l'exercice 2004-2005 est de continuer à améliorer la Passerelle d'information pour le consommateur canadien et le Courriel des plaintes afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs, et de se concentrer sur les activités d'information visant à rejoindre la clientèle.

Dans l'économie réseautée actuelle, il est primordial que les consommateurs, les entreprises et les innovateurs aient accès à des renseignements et à des outils de pointe conviviaux pour pouvoir prendre de meilleures décisions. Industrie Canada continuera donc de veiller à ce que les Canadiens aient accès à des renseignements fiables, afin qu'ils aient davantage confiance dans le marché, qu'ils y soient mieux protégés et qu'ils sachent mieux s'y retrouver. Ainsi, le BSF continuera d'élargir son système de dépôt électronique lancé en décembre 2002. Les Canadiens bénéficieront donc d'un système plus efficace, puisqu'il facilitera le dépôt de tous les documents par les syndicats.

Corporations Canada (**corporationscanada.ic.gc.ca**) a créé un système en ligne qui permet de se constituer en société de régime fédéral et, dans bien des cas, de s'enregistrer dans une province ou un territoire en une seule opération intégrée. Cette initiative réduit les coûts et le fardeau pour les entrepreneurs qui, auparavant, devaient se plier à deux formalités complètement différentes. Afin d'améliorer encore ce service, Corporations Canada accroîtra le nombre de partenaires provinciaux et territoriaux pour que les entreprises canadiennes puissent s'inscrire dans plusieurs provinces et territoires en une seule opération.

Le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications étudiera des possibilités de moderniser le logiciel de gestion du spectre afin d'accroître l'utilisation et la prestation des services, ainsi que la surveillance après la mise en marché.

Depuis quelques années, les applications dans des domaines tels que les communications, le commerce et la défense dépendent davantage de l'infrastructure de réseau nationale. Les incendies de forêt, les pannes de courant et diverses craintes en matière de sécurité nous font prendre davantage conscience du rôle vital que jouent les infrastructures essentielles en situation d'urgence. Le programme Télécommunications d'urgence d'Industrie Canada (**spectre.ic.gc.ca/urgent**) vise à assurer que les Canadiens continuent d'avoir accès à des services fondamentaux lorsque les infrastructures essentielles du pays sont perturbées. Il aidera à évaluer et à modifier la capacité du Canada de faire face aux menaces qui peuvent peser sur les réseaux de télécommunications (une infrastructure essentielle), afin que les Canadiens aient continuellement accès à des services de télécommunications en cas d'urgence.



Pour ajouter aux atouts du Canada en ce qui concerne les capacités d'intervention en cas d'urgence, Industrie Canada entend renforcer, en collaboration avec l'industrie des télécommunications, la cybersécurité de l'infrastructure des télécommunications et de l'information du pays. De plus, en partenariat avec d'autres organisations canadiennes, le Centre de recherches sur les communications Canada effectuera d'autres recherches sur la sécurité des réseaux sans fil.

### **Améliorer la conformité aux règles du marché**

Les activités relatives à la conformité et à l'application des règles sont essentielles pour assurer la confiance des consommateurs dans le marché et contrer l'impression que le Canada est un refuge pour ceux qui se livrent au télémarketing et au courrier trompeurs. Le Bureau de la concurrence, en collaboration avec divers partenaires, concentrera ses ressources pour continuer à enquêter sur le télémarketing et le courrier trompeurs et à tenter des poursuites contre les particuliers et les entreprises impliquées dans ces activités. Il continuera également à sensibiliser davantage les consommateurs et les entreprises aux pratiques de télémarketing et de courrier trompeurs par des campagnes de communication visant à réduire la vulnérabilité du public et le nombre de victimes.

Les arrangements anticoncurrentiels et illégaux des cartels nuisent aux Canadiens en limitant la concurrence entre les entreprises et nuisent aussi aux consommateurs, qui doivent payer plus cher tout en ayant moins de choix. Le Bureau de la concurrence continuera à consacrer beaucoup de ressources à l'application de la loi afin de repérer, de poursuivre et de décourager les cartels nationaux et internationaux. Le Bureau continuera à encourager les autorités chargées de la concurrence dans le monde à participer et à collaborer davantage à l'élaboration de lois et de pratiques en matière d'exécution propres à décourager les cartels et à renforcer la concurrence sur le marché international.

En outre, le BSF continuera de s'appuyer sur les succès de sa stratégie de respect des syndics fondée sur les risques, notamment l'Initiative pour l'administration ponctuelle et ordonnée des dossiers d'insolvabilité qui a mis l'accent sur les syndics s'occupant de vieux dossiers ou de déficiences bancaires, afin d'assurer un grand respect de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## Une économie innovatrice

<b>Estimation des affectations de ressources par secteur et nombre d'équivalents temps plein (ETP)</b>									
Secteur de la politique		Secteur de l'industrie		Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications		Centre de recherches sur les communications Canada		Partenariat technologique Canada	
44,6 M\$	71 ETP	73,6 M\$	97 ETP	1,5 M\$	16 ETP	37,9 M\$	421 ETP	412,1 M\$	93 ETP

L'innovation comprend à la fois le processus créateur qui permet de générer et d'appliquer des connaissances, et les fruits de ce processus, c'est-à-dire de nouveaux produits ou de nouveaux procédés. Cela veut dire trouver de nouvelles idées qui permettent de faire les choses mieux ou plus vite en appliquant des connaissances à la mise au point de produits et de services. Dans l'économie du savoir actuelle, l'innovation est un des principaux moteurs de la création de richesses, de l'essor économique et du développement social des Canadiens. L'innovation est également essentielle pour améliorer l'efficacité et progresser sur la voie du développement durable. Pour cette raison, Industrie Canada continuera de favoriser un climat propice à l'innovation.

Afin d'améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation, Industrie Canada collaborera avec ses partenaires des secteurs public et privé pour dissiper les préoccupations et résoudre les problèmes soulevés durant les consultations sur la Stratégie de l'innovation. D'ici 2010, l'objectif consiste à doubler au moins les investissements actuels du gouvernement du Canada dans la R-D et à hisser le Canada parmi les cinq premiers pays du monde du point de vue de la performance en R-D.

Pour bien faire comprendre l'importance des sciences et de la technologie au sein du gouvernement fédéral et à l'échelle nationale, un conseiller national en sciences auprès du premier ministre a été nommé et il lui a été demandé de travailler en étroite collaboration avec le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST). Industrie Canada sert de secrétariat au CCST, à qui il fournit un appui consultatif et administratif.

### Engagement pris dans le budget de 2004

Par l'entremise du ministre de l'Industrie et du conseiller national en sciences, le gouvernement du Canada examinera les améliorations pouvant être apportées à l'environnement de commercialisation et les moyens qui permettront au Canada de se placer à la pointe de la commercialisation de sa propriété intellectuelle.

Afin d'appuyer davantage les sciences au gouvernement fédéral, la Stratégie canadienne de la biotechnologie ([biotech.ic.gc.ca](http://biotech.ic.gc.ca)) cerne et gère les possibilités et les difficultés découlant de l'utilisation croissante de la biotechnologie dans de nombreux secteurs de la société. L'utilisation de la biotechnologie pour obtenir des avantages sur les plans de l'économie, de l'environnement et de la santé dépend de la capacité des gouvernements, des universités et de l'industrie d'assumer leurs rôles particuliers et de collaborer pour obtenir les meilleurs résultats possible. Les conseils extérieurs seront intégrés grâce au Comité consultatif canadien de la biotechnologie. Ce dernier effectue des analyses approfondies, éclairées par des consultations avec les parties intéressées, sur un vaste éventail de questions ayant trait à la biotechnologie et à ses répercussions sur la société. De plus amples renseignements sur cette initiative horizontale se trouvent dans la base de données sur les résultats des initiatives horizontales du SCT ([www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_f.asp)).

Pour atteindre les objectifs du Canada en matière d'innovation, nous devons savoir où nous en sommes. Il est essentiel d'évaluer la performance actuelle du Canada sur le plan de l'innovation pour mesurer les progrès réalisés vers une économie plus novatrice. Industrie Canada a donc demandé au Conference Board du Canada un rapport comparatif sur notre performance en matière d'innovation. Ce rapport, qui sera rendu public, évaluera la performance du Canada en fonction de 17 indicateurs de l'innovation et en comparaison avec 10 pays, dont ceux qui obtiennent les meilleurs résultats. Industrie Canada continuera à faire en sorte de mieux comprendre les atouts et les faiblesses de nos systèmes d'innovation grâce à la définition d'indicateurs internationaux de l'innovation et d'indicateurs de rendement connexes.

## Investir dans la recherche-développement

Les connaissances scientifiques qui découlent de la R-D sont un des principaux moteurs de la croissance économique. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral investit beaucoup dans la recherche, et particulièrement dans la recherche universitaire. Ces investissements expliquent en partie la meilleure performance en R-D du Canada, qui est passé du 15<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> rang des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Afin d'améliorer encore la position du Canada, le Ministère continuera de mettre au point des mécanismes pour renforcer la capacité de recherche de toutes les universités canadiennes.

Pour passer à une économie du savoir, il faut que la stratégie d'investissement du Canada cible les technologies habilitantes stratégiques, en particulier dans des domaines tels que les technologies de l'information et des communications

(TIC), la biotechnologie, les technologies énergétiques et environnementales et la nanotechnologie. Comme annoncé dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer la capacité de recherche du Canada en accordant à Génome Canada ([genomecanada.ca](http://genomecanada.ca)) 60 millions de dollars de plus pour la recherche en génomique. La génomique est l'étude du code génétique des êtres humains et des autres organismes vivants. En investissant dans ces technologies, le Canada pourra soutenir la concurrence mondiale et s'assurer que la croissance de l'emploi, objectif prioritaire, se poursuivra dans les années à venir.

### Engagement pris dans le budget de 2004

Le gouvernement du Canada accordera à Génome Canada 60 millions de dollars de plus pour renforcer la recherche en génomique.

Afin de s'assurer que les petites et moyennes entreprises (PME) d'avant-garde peuvent entreprendre la R-D nécessaire, Partenariat technologique Canada (PTC) ([ptc.ic.gc.ca](http://ptc.ic.gc.ca)), organisme de service spécial d'Industrie Canada, continuera d'investir dans les technologies des PME, directement et par l'intermédiaire de son partenariat avec le Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ainsi, PARI-PTC, partenariat avec le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC, investit dans des projets d'innovation précommerciaux dont les coûts admissibles ne dépassent pas 3 millions de dollars et qui sont réalisés par des entreprises employant un maximum de 500 personnes.

Une autre priorité du Ministère consiste à permettre aux milieux de la recherche et de l'enseignement de communiquer par un réseau optique haute vitesse au moyen de CA\*net4 ([www.canarie.ca](http://www.canarie.ca)). CA\*net4 est un réseau haute performance qui relie des réseaux et des établissements de recherche dans tout le pays et permet ainsi aux chercheurs de poursuivre des recherches avancées et de développer des applications dans des domaines comme la télésanté, le commerce électronique, le contenu électronique et l'environnement. Afin de faciliter des activités de recherche importantes au Canada et dans le monde, le Ministère, en partenariat avec l'industrie et les universités et par le biais de CANARIE Inc., continuera d'appuyer l'exploitation de CA\*net4 jusqu'en 2007.

## Encourager la commercialisation

Pour que le Canada soit à la hauteur de son potentiel d'innovation, il doit mieux commercialiser et utiliser les idées et technologies nouvelles qui découlent de ses activités de R-D. La commercialisation et l'adoption de technologies sont essentielles pour que la R-D ait de réelles retombées socioéconomiques, et le secteur privé canadien a un rôle important à jouer à cet égard. Malheureusement, le Canada accuse un retard dans la commercialisation par rapport aux principaux pays de l'OCDE. Afin d'améliorer les taux de commercialisation et d'adoption des technologies du secteur privé au Canada, et de tirer pleinement parti de la base de connaissances solide et diversifiée de ce pays, le Ministère entend examiner l'appui que le gouvernement apporte à la recherche et à la commercialisation. Une plus grande place sera accordée à l'excellence en comblant les lacunes de la recherche et en faisant des investissements ciblés pour que l'on progresse dans la mise au point et l'adoption de technologies habilitantes clés. Il s'agit de faciliter et de favoriser les activités de commercialisation du secteur privé, et notamment des PME, dans tout le pays. En ce qui concerne la commercialisation des fruits de la recherche universitaire, il faudrait saisir les occasions de faciliter une plus grande collaboration entre les universités, les laboratoires gouvernementaux et le secteur privé.

### Engagements pris dans le budget de 2004

Le gouvernement du Canada renforcera la commercialisation de la recherche universitaire à l'aide d'un fonds concurrentiel pilote doté de 50 millions de dollars sur cinq ans. Un fonds concurrentiel de 25 millions de dollars pour la commercialisation des résultats de la recherche effectuée dans les laboratoires fédéraux sera également établi.

Un comité consultatif sera constitué pour guider la conception et la mise en place de ces fonds concurrentiels.

Industrie Canada participe à une initiative interministérielle visant à évaluer les principaux problèmes soulevés par plusieurs secteurs industriels durant les consultations de 2002 sur l'innovation et à effectuer une analyse, fondée sur les faits, des problèmes de commercialisation au Canada. Les questions soulevées par l'industrie portent notamment sur l'accès de l'industrie à la recherche financée par les fonds publics, la planification technologique et le perfectionnement des compétences.

Dans un marché mondial où les entreprises ont de plus en plus de mal à rester concurrentielles, la planification technologique est cruciale. Industrie Canada a appris à mobiliser l'industrie et les parties intéressées pour établir des cartes routières technologiques qui permettent de cerner, d'évaluer et de choisir des solutions stratégiques afin d'atteindre des objectifs technologiques. Des cartes routières technologiques ont été achevées récemment pour les bioaliments pour bétail, les combustibles et produits industriels, ainsi que les matériaux composites à faible coût pour l'aérospatiale, et d'autres seront achevées en 2004-2005 pour les systèmes de gestion des cabines (aéronautique), les pronostics et la gestion de la santé et les produits biopharmaceutiques.

Les compétences d'Industrie Canada dans l'établissement de cartes routières technologiques ont été reconnues par l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique. Le Ministère a été invité à jouer un rôle de premier plan dans un programme international de prévision technologique et de carte routière technologique sur les carburants de l'avenir.

Industrie Canada continuera d'encourager une croissance axée sur l'innovation en transférant à l'industrie canadienne des technologies mises au point par le Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) ([crc.ca](http://crc.ca)). Le CRC fait de la R-D sur des technologies de communications de base dans tout le Canada : radio, satellite, radiodiffusion et fibre optique. Grâce à divers partenariats, le CRC remédie aux lacunes de l'innovation dans le secteur des télécommunications du Canada, ce qui permet à l'industrie canadienne de mettre au point des produits et services concurrentiels et novateurs. Le CRC peut ainsi trouver des solutions novatrices et abordables pour offrir des services à large bande dans toutes les régions du Canada et, tout particulièrement, dans les régions rurales et éloignées mal desservies.

De plus, grâce au Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord exécuté par le CRC, le gouvernement facilitera la recherche scientifique et technique qui permettra de rendre les services à large bande plus abordables et plus accessibles dans les régions rurales et éloignées du Canada.

### **Promouvoir des technologies habilitantes stratégiques**

Pour mettre en œuvre la stratégie globale du gouvernement du Canada destinée à enrichir les connaissances dans des domaines prometteurs, il est essentiel d'investir dans la recherche, la mise au point et l'utilisation de technologies habilitantes stratégiques (nanotechnologies, biotechnologies, technologies environnementales et énergétiques, et TIC), et de promouvoir ces activités. Ces efforts aideront aussi à offrir des solutions écoefficientes et novatrices aux problèmes environnementaux que connaît l'industrie. Ces domaines comprennent la prévention et la réduction de la pollution ainsi que les mesures correctives, et des solutions de remplacement en matière énergétique, comme les technologies de l'hydrogène et des piles à combustible.

Le passage à une économie de l'hydrogène crée de nouveaux débouchés et promet des retombées énormes pour le Canada. L'une des priorités du gouvernement du Canada consiste à maintenir sa position de chef de file mondial dans l'évolution vers une économie de l'hydrogène. Le Ministère continue de faire des investissements stratégiques par l'intermédiaire de PTC. Ainsi, avec le programme des Adhérents pionniers h<sub>2</sub> (APh<sub>2</sub>) de PTC, lancé en octobre 2003, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec l'industrie pour favoriser la mise au point et le lancement rapide, sur le marché canadien, de technologies de l'hydrogène et de technologies compatibles avec l'hydrogène, comme les piles à combustible et les technologies qui permettent de produire, de stocker, de distribuer et d'utiliser de l'hydrogène. Le programme montre aussi combien il est important de produire de l'énergie de façon propre et efficace.

Industrie Canada facilitera également l'élaboration de plusieurs cartes routières technologiques sur les changements climatiques afin d'accélérer la mise au point, dans de multiples secteurs, de technologies rentables d'atténuation des gaz à effet de serre. Pour cela, le Ministère renforcera la base intellectuelle qui permet des progrès technologiques à long terme et créera des alliances et des partenariats afin de promouvoir la R-D, l'innovation et la commercialisation.

En plus d'offrir une solution durable aux changements climatiques et à la pollution, surtout dans les villes, et de créer de nouvelles possibilités de croissance et d'investissement pour l'industrie canadienne, l'économie de l'hydrogène pourrait contribuer à la création d'emplois de qualité et à une amélioration globale de la qualité de vie de tous les Canadiens.

## Industrie concurrentielle et collectivités durables

<b>Estimation des affectations de ressources par secteur et nombre d'équivalents temps plein (ETP)</b>				
Secteur de la politique	Secteur des opérations	Secteur de l'industrie	Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications	Bureau principal de l'information
12,3 M\$    101 ETP	469,0 M\$    479 ETP	185,1 M\$    304 ETP	169,7 M\$    249 ETP	13,6 M\$    93 ETP

L'investissement, la formation de capital et l'innovation sont essentiels pour édifier une économie dynamique et améliorer la qualité de vie des Canadiens. L'investissement accroît la productivité et la capacité de l'économie, et mène à des innovations qui créent des avantages économiques concurrentiels. D'investissements fructueux découlent de nouveaux débouchés commerciaux. Les nouveaux investissements et les réinvestissements sont également essentiels pour que l'industrie puisse permettre au Canada d'atteindre ses objectifs sur le plan du développement durable et de l'environnement.

### Secteurs d'investissement prioritaires

- Technologies de l'information et des communications
  - Sciences de la vie (biotechnologie, instruments médicaux et produits pharmaceutiques)
  - Aérospatiale et défense
  - Automobile
  - Technologies énergétiques et environnementales
  - Produits chimiques et pétrochimiques
- Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources naturelles Canada sont des partenaires sectoriels clés.  
([investiraucanada.gc.ca](http://investiraucanada.gc.ca))

Industrie Canada, en partenariat avec les parties intéressées du gouvernement et de l'industrie, cherche à favoriser et à attirer les nouveaux investissements. À cette fin, il cernera des moyens d'améliorer le climat d'investissement et mettra en valeur les avantages du Canada, en particulier dans les secteurs prioritaires. Ces activités auront pour objectif de sensibiliser davantage les investisseurs éventuels aux avantages que présente le Canada et de saisir les possibilités qui se discernent. Selon des sources internationales objectives, la Canada se classe très bien au chapitre des avantages commerciaux et du climat d'investissement :

- La Conférence des Nations Unies sur le développement (CNUCED) indique que le Canada est un meneur pour ce qui est d'attirer l'investissement étranger direct (CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde*, 2003).
- Le Canada est le pays du G7 ayant les plus faibles coûts de revient des entreprises, se classant ainsi au 1<sup>er</sup> rang à ce chapitre (KPMG, *Guide à l'intention des PDG sur les coûts des entreprises à l'échelle internationale*, 2004).
- Le Canada se classe en tête au chapitre des prévisions pour 2004-2008 de l'environnement des affaires dans le monde (The Economist Intelligence Unit, *Assessing the General Business Environment*, janvier 2004).
- Selon les prévisions pour 2003-2007, le Canada devrait se classer au 8<sup>e</sup> rang au chapitre des entrées mondiales de capitaux (The Economist Intelligence Unit, *World Investment Prospects*, mars 2003).
- Le Canada se classe au 3<sup>e</sup> rang pour sa compétitivité d'ensemble, et au 2<sup>e</sup> rang parmi les grands pays (The International Institute of Management Development, *World Competitiveness Yearbook*, 2004).

En mettant l'accent sur les secteurs prioritaires, Industrie Canada peut cerner les possibilités d'investissement des entreprises, en particulier les investissements à valeur ajoutée qui contribuent à combler les lacunes technologiques et visent les nouvelles technologies, ainsi que les investissements offrant des possibilités d'intégration horizontale et verticale. Le Ministère répond aussi aux investisseurs qui se déclarent nouveaux et facilite le processus d'investissement. Il recherche ces possibilités en participant à certains événements internationaux de l'industrie et à des rencontres entre des représentants du gouvernement et des entreprises.

La croissance économique est également fonction du commerce international et de l'accès aux marchés étrangers. On estime qu'un emploi sur quatre au Canada dépend du succès sur les marchés d'exportation, et l'OCDE a classé le Canada au 7<sup>e</sup> rang des plus grands exportateurs mondiaux. Étant donné que le commerce international représente près de 50 p. 100 de son PIB, le Canada dépend plus que tout autre pays du G7 du commerce international pour assurer sa croissance économique. Dans de nombreux secteurs, il y a des possibilités d'augmentation des exportations sur les marchés de l'ALENA, surtout celui des États-Unis — le plus important pour le Canada. Selon un récent rapport de la Banque de Nouvelle-Écosse intitulé *Global Research: International Views* (été 2004), les marchés de la région de l'Asie-Pacifique, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Sud connaîtront des taux de croissance économique supérieurs à ceux affichés par les pays industrialisés. Les entreprises et industries canadiennes qui arrivent à tirer profit de cette expansion devraient afficher des taux de croissance plus élevés que celles qui sont centrées uniquement sur les marchés bien établis.

Le 12 décembre 2003, certaines fonctions liées au commerce ont été transférées à Commerce international Canada (CICan). Toutefois, Industrie Canada garde d'importantes responsabilités en ce qui a trait aux réponses sectorielles aux défis que posent la mondialisation et la libéralisation accrue du commerce, et aux possibilités connexes. Industrie Canada centre ses activités sur la promotion du commerce et les évaluations sectorielles, et met en valeur les capacités canadiennes à l'étranger grâce au leadership des Équipes sectorielles commerciales Canada, à sa participation aux salons commerciaux, aux missions commerciales venant au pays ou allant à l'étranger, et à la prestation du programme de l'image de marque du Canada, en partenariat avec CICan et d'autres membres d'équipe Canada inc. En outre, le Ministère interagit avec une large gamme de secteurs industriels axés sur le commerce et met ses capacités sectorielles au service des efforts nationaux déployés pour améliorer l'accès aux marchés étrangers, rehausser l'accès des consommateurs et des utilisateurs à des produits concurrentiels et défendre les intérêts industriels nationaux. Industrie Canada cherche ainsi à influencer directement sur la politique industrielle et le commerce international, et à contribuer au développement économique du pays.

Dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada insiste sur son engagement envers l'industrie canadienne. Ainsi, il élaborera un cadre stratégique national pour

#### Secteurs commerciaux prioritaires

- Aérospatiale et défense\*
- Produits agricoles, agro-alimentaire, et poissons et fruits de mer
- Automobile\*
- Bio-industries\*
- Produits et services culturels
- Industries environnementales\*
- Industries de la santé\*
- Technologies de l'information et des communications\*
- Technologies et services liés aux ressources naturelles (en partie Industrie Canada)
- Matières plastiques\*
- Industries des services\*
- Produits en bois et autres matériaux de construction\*

\* Secteurs dont Industrie Canada est responsable.

#### Engagement pris dans le budget de 2004

Le gouvernement du Canada élaborera pour le secteur canadien de l'automobile du XXI<sup>e</sup> siècle un cadre stratégique national, qui insistera fortement sur la R-D.

le secteur canadien de l'automobile du XXI<sup>e</sup> siècle, qui insistera fortement sur la R-D. Ce cadre stratégique examinera les facteurs importants pour la croissance à long terme du secteur canadien de l'automobile, ce qui comprendra un examen des mesures qui peuvent contribuer à l'innovation relative à la nouvelle génération de véhicules hybrides intelligents et à faible consommation d'essence, et aux énergies renouvelables.

Pour être vraiment durable, la croissance économique doit s'accompagner du respect de l'environnement. Industrie Canada continuera donc d'appuyer une stratégie de développement durable qui permette aux Canadiens de jouir d'un niveau de vie élevé, tout en investissant dans le bien-être des générations futures (*voir les pages 28 et 35 pour des précisions sur la stratégie*).

## Appuyer l'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale sont dirigées comme des entreprises commerciales. Elles produisent des biens et services pour l'économie de marché, mais gèrent leurs activités et réinvestissent leurs bénéfices à des fins sociales et communautaires. Reconnaisant la contribution croissante du secteur de l'économie sociale aux collectivités canadiennes, le budget de 2004 prévoit de nouveaux investissements dans des

### Engagements pris dans le budget de 2004

Par le biais d'Industrie Canada et des organismes de développement régional, le gouvernement du Canada dirigera :

- un projet pilote de 17 millions de dollars répartis sur deux ans afin de soutenir la planification stratégique et le renforcement des capacités des organismes de développement économique communautaires;
- un programme de 100 millions de dollars répartis sur cinq ans afin d'augmenter les prêts aux entreprises d'économie sociale et de créer jusqu'à quatre fonds de « capital patient » régionaux destinés aux entreprises sociales.

programmes pilotes visant à accentuer l'appui dans des secteurs clés, comme le renforcement des capacités et le financement. Se fondant sur les programmes existants et l'expérience acquise dans le développement économique des collectivités, Industrie Canada, en partenariat avec Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Développement économique Canada pour les régions du Québec et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, mettra en œuvre ces engagements du budget de 2004.

Le budget de 2004 accroît également l'appui au secteur en confirmant qu'il deviendra admissible à un vaste éventail de programmes de financement et de subventions, dont certains sont offerts actuellement aux petites entreprises. Industrie Canada cerner les besoins financiers particuliers des entreprises sociales et collaborera avec les membres du portefeuille de l'Industrie pour s'assurer que les entreprises d'économie sociale ont accès aux programmes pertinents.

De plus, l'accès au capital patient est souvent un facteur déterminant de la capacité de croissance des entreprises d'économie sociale. Industrie Canada étudiera les besoins financiers des entreprises d'économie sociale et concevra des outils de financement pour respecter l'engagement pris dans le budget de 2004. Un processus concurrentiel sera élaboré pour déterminer les bénéficiaires des fonds.

## Comprendre l'accès au capital

L'accès au capital est fondamental pour bâtir une économie du XXI<sup>e</sup> siècle au Canada. À toutes les étapes de leur développement, les entreprises peuvent se heurter à des obstacles qui limitent leur accès au financement. Au cours de la prochaine année, les recherches et les analyses d'Industrie Canada porteront sur les PME ayant un potentiel de croissance élevé et sur le financement des entreprises novatrices, afin de comprendre les lacunes et les obstacles auxquels elles sont confrontées sur le marché.



L'accès continu au capital-risque permet aux entreprises ayant un potentiel de croissance élevé de commercialiser leurs innovations. Au cours des dernières années, Industrie Canada a élaboré un programme de recherche afin de mieux comprendre le marché du capital-risque pour les PME. Le Ministère passe maintenant à la formulation d'options stratégiques et de recommandations concernant le capital-risque.

Il est essentiel de déterminer les besoins financiers des entreprises canadiennes en croissance. En juin 1999, il a été demandé à Industrie Canada, à Statistique Canada et au ministère des Finances Canada de travailler en partenariat pour recueillir des données sur le financement des PME. Le programme de recherche sur le financement des PME et d'autres recherches et analyses permettent de brosser un tableau détaillé du financement des PME, y compris de toute la gamme des produits et services de financement. Il sera donc plus facile de prendre des décisions efficaces sur l'accès au financement des PME. Les partenaires communiquent régulièrement leurs constatations aux parlementaires, aux principales parties intéressées de l'extérieur et aux PME.

En collaboration avec les ambassades du Canada et d'autres partenaires, le Ministère offre également des services d'appui coordonnés, au Canada et à l'étranger, pour les besoins d'investissement de multinationales ciblées. Ainsi, dans les secteurs industriels prioritaires, des stratégies d'investissement sectorielles sont mises au point en fonction des principales questions, au niveau du secteur ou des entreprises, dont tiennent compte les investisseurs multinationaux dans leur prise de décisions concernant l'emplacement de leurs activités. De plus, le ministre de l'Industrie continuera de rencontrer le secteur privé, à des occasions comme le Forum économique mondial, pour attirer l'investissement au Canada.

### **Bâtir une main-d'œuvre qualifiée**

Au cours des prochaines décennies, les changements démographiques exerceront des pressions accrues sur la capacité de croissance du Canada. La performance économique du Canada dans une ère de faible expansion de la main-d'œuvre dépendra fortement de sa capacité d'innover et d'améliorer sa productivité. Il faut donc s'assurer que l'économie possède un réservoir suffisant de travailleurs très qualifiés et qu'on leur offre les bons encouragements pour qu'ils participent à l'économie du savoir. La formation et le maintien en poste de travailleurs canadiens hautement qualifiés et la capacité d'attirer des travailleurs étrangers constituent des étapes clés dans cette direction et seront des facteurs déterminants de la réussite du Canada dans ce domaine.

La possibilité pour les travailleurs de se déplacer sans contraintes au Canada est un élément important du bon fonctionnement de l'économie canadienne. Le gouvernement fédéral a repris ses discussions avec les provinces et les territoires pour améliorer l'Accord sur le commerce intérieur. Dans ces discussions, une des grandes priorités sera d'améliorer la reconnaissance, dans l'ensemble du Canada, des qualifications professionnelles des travailleurs ainsi que de celles des travailleurs étrangers.

En partenariat avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Industrie Canada participe à un programme de recherche appliquée à moyen terme sur les compétences. Ce partenariat vise notamment à élaborer une vision commune de la politique de la main-d'œuvre à l'appui d'une économie plus novatrice ([strategis.ic.gc.ca/epic/internet/ineas-aes.nsf/fr/h\\_ra01877f.html](http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/ineas-aes.nsf/fr/h_ra01877f.html)).

En outre, en partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Commerce international Canada et d'autres parties intéressées, Industrie Canada continuera de chercher des solutions pour accélérer les formalités d'entrée des travailleurs qualifiés déjà assurés d'un emploi au pays, attirer des étudiants étrangers brillants et éliminer les obstacles à la reconnaissance de l'expérience de travail et des titres de compétences étrangers.

## Développement économique communautaire

Tous les acteurs de l'innovation unissent leurs efforts au niveau des collectivités. En offrant aux PME et aux entreprises autochtones un appui financier et des services consultatifs, Industrie Canada investit dans l'avenir des collectivités et encourage la croissance de l'emploi, du revenu et de la productivité.

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (Programme FPEC) ([strategis.gc.ca/fpec](http://strategis.gc.ca/fpec)) est une initiative importante destinée aux PME. Ce programme les aide à obtenir des prêts et des crédits-bail quand elles veulent s'établir, s'agrandir, se moderniser et s'améliorer, en encourageant les institutions financières et les sociétés de location-acquisition à leur accorder un financement. Les Canadiens bénéficient de ce programme, puisqu'il aide les entreprises à prendre de l'expansion et à créer des emplois, ce qui rend l'économie canadienne plus dynamique.

Selon la loi, le Programme FPEC doit faire l'objet d'un examen quinquennal détaillé. Le premier rapport d'examen doit être déposé à la Chambre des communes et au Sénat d'ici le 31 mars 2005. Cet examen déterminera si ce programme atteint son double objectif de recouvrement des coûts et d'effet d'accroissement, et s'il doit être modifié.

Des programmes ciblés dans le Nord de l'Ontario et dans l'Ontario rural restent prioritaires pour Industrie Canada. Ainsi, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) restera un instrument clé du Ministère pour ce qui est d'aider au développement et à la viabilité des collectivités de ces régions. FedNor facilite l'accès au capital par des contributions aux réserves pour pertes sur prêts d'institutions financières et par un réseau provincial de 61 Sociétés d'aide au développement des collectivités, réparties stratégiquement dans le Nord et les régions rurales du Sud de l'Ontario. En partenariat avec les dirigeants communautaires et les dirigeants d'entreprise, FedNor continuera d'appuyer l'adaptation du Nord et des régions rurales de l'Ontario à l'économie du savoir. FedNor appuiera aussi des projets auxquels participeront les collectivités, les PME, les technocentres et les établissements d'enseignement postsecondaire, en mettant tout particulièrement l'accent sur le secteur des ressources. De plus, des projets d'innovation communautaires dans les régions rurales du Sud de l'Ontario seront appuyés par le Programme de développement des collectivités.

Entreprise autochtone Canada (EAC) ([abc-eac.ic.gc.ca](http://abc-eac.ic.gc.ca)) continuera de promouvoir la création et l'expansion au Canada d'entreprises viables appartenant à des Autochtones et contrôlées par eux. Les investissements d'EAC entraînent d'autres investissements considérables dans des entreprises autochtones au Canada.

### Programme d'infrastructures Canada-Ontario

Industrie Canada est convaincu que des infrastructures modernes sont essentielles pour créer des collectivités assez vigoureuses pour favoriser le développement économique, retenir les entreprises existantes et améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

Le Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO), volet ontarien de 680,7 millions de dollars du Programme infrastructures Canada, est exécuté par Industrie Canada au nom d'Infrastructure Canada. Visant à améliorer la qualité de vie des Ontariens en investissant dans les régions urbaines et rurales de l'Ontario, le programme a pour principale priorité les infrastructures municipales « vertes ». Le PICO investit également dans les sports, la culture, le tourisme, le transport et l'innovation.

En raison de la réaction extraordinaire et positive au PICO, tous les fonds fédéraux disponibles actuellement en vertu de ce programme ont été affectés aux projets approuvés. Dans les mois qui viennent, le PICO devrait annoncer des projets supplémentaires et le reste de l'engagement fédéral pour l'Ontario.

([www.ic.gc.ca/coip-pico](http://www.ic.gc.ca/coip-pico))

### Engagement pris dans le budget de 2004

Le gouvernement du Canada examinera le rôle des Sociétés d'aide au développement des collectivités et étudiera les possibilités d'élargissement de leur mandat.

## Favoriser la participation à l'économie numérique

Dans une économie mondiale du savoir dont le moteur est une évolution technologique constante, le succès dépend de la capacité d'innover. La connectivité est essentielle pour que les Canadiens puissent acquérir les compétences et les outils nécessaires afin d'innover et de profiter d'une infrastructure canadienne des TIC de tout premier ordre. Elle favorise aussi le développement durable et permet aux Canadiens d'avoir accès à l'éducation, au savoir, au commerce et à des possibilités dans les collectivités où ils habitent, ce qui leur donne à tous les moyens de participer à la création et à l'échange de connaissances.

S'appuyant sur les réussites antérieures et sur une décennie d'investissements consentis pour relier les Canadiens entre eux et au reste du monde, le Ministère continuera à créer des possibilités afin que tous les citoyens, les entreprises et les collectivités du Canada puissent acquérir les compétences et les outils nécessaires pour participer pleinement à l'économie numérique.

## Accès à une infrastructure numérique fiable et moderne

Les taux de pénétration d'Internet au Canada ont nettement augmenté ces dernières années, mais un fossé numérique existe toujours. Toutes les collectivités canadiennes n'en sont pas au même point dans le développement des TIC. Cela vaut tout particulièrement pour de nombreuses régions rurales et éloignées qui n'ont pas d'infrastructure de pointe et qui ont du mal sur le plan financier et technique à surmonter ces difficultés sans aide gouvernementale.

Pour relever ce défi, Industrie Canada adoptera une approche polyvalente — en élaborant des politiques et en mettant en œuvre des cadres —, de concert avec d'autres ministères, d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé. Il s'agit de multiplier les possibilités d'accès des Canadiens à une infrastructure numérique moderne, de s'assurer qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour profiter pleinement de l'économie numérique, de favoriser la mise au point d'applications et d'outils de pointe, et de stimuler la confiance dans l'économie numérique.

Le gouvernement du Canada entend faire en sorte que les Canadiens bénéficient d'un accès équitable aux services à large bande, au moyen de programmes comme le Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord et l'Initiative nationale de satellite. Le Programme pilote et l'Initiative nationale de satellite s'associent aux collectivités, aux provinces et aux territoires, à d'autres ministères fédéraux, aux organismes de développement régional et au secteur privé, afin de diriger le déploiement d'une infrastructure d'information et de communication de pointe dans les collectivités canadiennes qui sont touchées par le fossé numérique, comme les Premières nations, les collectivités du Nord, ainsi que les collectivités rurales et éloignées. Dans le Nord et la partie rurale de l'Est de l'Ontario, ce projet sera aussi soutenu par FedNor. En outre, un lien haute vitesse a été installé entre Iqaluit et CA\*net4. Ce lien offre des possibilités d'apprentissage interactif en temps réel, notamment des leçons de musique virtuelles pour les étudiants et les professeurs. Une planification est en cours afin d'étendre CA\*net4 au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

### Accès à une infrastructure numérique fiable et moderne

Industrie Canada continuera de faire en sorte que les Canadiens aient accès à une infrastructure numérique fiable grâce :

- au Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord ([largebande.gc.ca](http://largebande.gc.ca));
- à l'Initiative nationale de satellite ([broadband.gc.ca/pub/program/insi](http://broadband.gc.ca/pub/program/insi));
- au programme Télécommunications d'urgence ([spectre.ic.gc.ca/urgent](http://spectre.ic.gc.ca/urgent)), voir à la page 15;
- CA\*net4 ([www.canarie.ca](http://www.canarie.ca)), voir à la page 18.

Stimuler le développement et l'adoption d'applications et de services novateurs en ligne d'origine canadienne figure encore parmi les priorités d'Industrie Canada. Cependant, les technologies et les applications électroniques évoluent rapidement. Pour que les Canadiens entrent en toute confiance dans l'économie numérique, il faut éliminer les obstacles structurels et organisationnels qui les empêchent de profiter des avantages de cette économie. Industrie Canada repérera et évaluera les lacunes qui existent actuellement pour les particuliers, les entreprises et les collectivités. Le gouvernement continue d'élaborer un cadre d'action renforcé afin de favoriser la mise au point d'applications habilitantes avancées qui permettent à tous les Canadiens d'avoir accès à un apprentissage permanent et aux entreprises, de mieux soutenir la concurrence dans l'économie mondiale du savoir, en plus de promouvoir l'entrepreneuriat.

Afin de favoriser l'adoption du commerce électronique par les entreprises, Industrie Canada poursuivra son fructueux programme Étudiants bien branchés (**etudiantsbienbranchés.ca**). Ce programme s'appuie sur des partenariats avec les collèges et universités du Canada pour offrir tous les ans à des PME une formation pratique relative au commerce électronique et à Internet. La recherche en ligne pour les entreprises s'ajoutera à la gamme de services de formation à l'intention des PME, *Le commerce électronique — Première étape*.

Industrie Canada joue aussi un rôle actif pour ce qui est d'encourager le recours aux TIC dans le cadre du développement international. Cette approche, qui fait connaître les compétences canadiennes dans l'utilisation des TIC pour réaliser des objectifs socioéconomiques, contribue au développement de marchés étrangers tournés vers l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle.

À la fin de 2003, le premier volet du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information a permis de réunir un appui international important pour le modèle Un Canada branché, et a révélé une appréciation généralisée des compétences canadiennes. En 2004-2005, le gouvernement fédéral dirigera les préparatifs du deuxième volet du Sommet et, fort du succès du premier, il s'efforcera de faire progresser encore la société de l'information au Canada, tout en créant des possibilités pour les entreprises et les organisations canadiennes de tirer profit du leadership reconnu du Canada, en particulier sur les marchés des pays en développement.

## Améliorer la prestation de services en ligne

Industrie Canada continuera de jouer un rôle important dans la prestation des services gouvernementaux en ligne. L'initiative Gouvernement en direct (GED) du gouvernement du Canada vise à offrir aux Canadiens des services intégrés et axés sur le client, partout et en tout temps, dans la langue officielle de leur choix, et ce, en 2005 au plus tard. Industrie Canada a atteint dès 2003 son objectif relatif à l'initiative GED, à savoir offrir tous ses principaux services en ligne, devançant ainsi de deux ans l'échéance établie par le gouvernement du Canada. (*Pour des renseignements supplémentaires sur le GED, consulter la section 4, page 29.*)

Ayant atteint son objectif relatif au GED, le Ministère continuera d'élaborer, en collaboration avec le SCT et les ministères partenaires, une vision des services aux entreprises. Cette vision définira des orientations post-GED qui sont conformes au programme d'action du gouvernement du Canada pour la transformation des services. Ce programme a pour but la prestation intégrée de services axés sur les citoyens dans tout un réseau de prestation multiservice et multivoie. Ces travaux comprendront l'intégration des Centres de services aux entreprises du Canada et du Portail des affaires (**portaildesaffaires.ca**), ainsi que la poursuite de la planification de BizPaL (portail fédéral-provincial-territorial-municipal de délivrance en ligne de licences et de permis). Cette vision améliorera l'interaction entre les entreprises et le gouvernement, ainsi que leurs résultats respectifs.

Industrie Canada conjugue ses efforts à ceux de l'Initiative canadienne pour le commerce électronique (ICCe) pour aider le secteur privé à mieux connaître le commerce électronique et l'inciter à y participer davantage, améliorant ainsi la productivité du Canada. Deux des services en ligne d'Industrie Canada, SourceCAN ([sourcecan.gc.ca](http://sourcecan.gc.ca)) et ebiz.facile ([strategis.gc.ca/ebizfacile](http://strategis.gc.ca/ebizfacile)), seront améliorés pour mieux répondre aux besoins des entreprises canadiennes. SourceCAN ajoutera de nouvelles sources et intégrera les caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement avec d'autres ministères afin d'offrir plus de débouchés pour les PME canadiennes et de faire la promotion des capacités canadiennes à une audience plus large.

Le contenu d'ebiz.facile sera amélioré pour qu'il reste à jour, détaillé et conforme aux besoins de l'industrie. Ces activités de renforcement des capacités permettront aux Canadiens d'accroître leur part de l'économie numérique mondiale et aideront les PME à surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées lorsqu'elles adoptent des pratiques de commerce électronique.

Par l'intermédiaire du Bureau de l'industrie des appareils et accessoires fonctionnels et du Bureau d'accessibilité au Web, le Ministère continuera également de faciliter l'accès des personnes handicapées et des personnes âgées. Pour ce faire, le Ministère appuiera les initiatives de normalisation des sites Web, jouera un rôle de premier plan en ce qui concerne la section des technologies d'aide du portail « Personnes handicapées en direct » du GED et soutiendra l'Initiative pour l'accessibilité du Web.

### **Encourager le développement durable au moyen de l'efficacité et de la durabilité des entreprises et des collectivités**

Industrie Canada continuera également d'aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable en offrant des produits d'information et des outils qui les aideront à mettre en place des pratiques de responsabilité sociale et d'efficacité dans les entreprises et les collectivités. Encourager les rapports sur la durabilité sociale constituera un élément important de ce processus. Le Ministère s'associera entre autres avec les milieux d'affaires pour mieux comprendre en quoi les pratiques de développement durable des entreprises ajoutent de la valeur et de quelle manière le développement durable peut être pris en considération dans les décisions d'investissement.

L'Initiative des villes durables ([strategis.gc.ca/epic/internet/inscin-idvd.nsf/fr/Home](http://strategis.gc.ca/epic/internet/inscin-idvd.nsf/fr/Home)) montre comment on peut tenir compte du développement durable dans les décisions d'investissement et de commerce. Cette initiative porte sur les défis urbains auxquels sont confrontées des villes d'économies en développement. Lancée comme projet pilote en 1999, elle a été prolongée jusqu'en 2005-2006. Elle encourage l'investissement et le commerce en donnant des occasions de faire connaître l'expertise du Canada dans les services et les technologies de développement durable. Elle permet au gouvernement du Canada ainsi qu'à des organisations non gouvernementales et au secteur privé de travailler en collaboration pour profiter de possibilités de développement durable dans des villes étrangères.

À l'appui du développement durable, Industrie Canada continuera également de travailler avec les industries afin de les encourager à renforcer leur capacité d'innovation et leur performance. Pour ce faire, le Ministère préparera des cartes routières technologiques, favorisera la collaboration entre l'industrie et les universités, et aidera les entreprises canadiennes à intégrer des pratiques de fabrication sans gaspillage dans leurs opérations. Le Ministère examine aussi des possibilités d'améliorer la durabilité des collectivités, notamment en répondant aux besoins de connectivité à large bande des collectivités canadiennes qui n'ont pas encore accès à ces services et en facilitant l'établissement d'un réseau national de recyclage des déchets électroniques.

## Section 4

## Thèmes pangouvernementaux et initiatives de gestion

## Cadre de responsabilisation de gestion

Industrie Canada continue de participer activement à la défense des principes de gestion judicieuse des ressources et d'efficacité du processus décisionnel.

L'exercice 2004-2005 sera une année de transition qui permettra au Ministère de réévaluer ses objectifs en matière de modernisation de la gestion en fonction du nouveau Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) du SCT. Le CRG présente une liste des attentes de gestion qui reflète les responsabilités de gestion actuelles des sous-ministres et de tous les gestionnaires de la fonction publique. En raison de ses efforts permanents et soutenus dans le cadre de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur et d'autres initiatives de gestion à l'échelle du gouvernement, le Ministère est bien placé pour effectuer ce travail.

Se fondant sur les progrès accomplis depuis un an dans le cadre de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, Industrie Canada affiche ses plans et priorités pour l'application des principes de la gestion moderne dans son site Web ([www.ic.gc.ca/imfc](http://www.ic.gc.ca/imfc)).

## Amélioration des services axés sur les citoyens

### Gouvernement en direct

L'initiative GED du gouvernement du Canada vise à fournir à tous les Canadiens, d'ici 2005, des services en ligne intégrés et axés sur les clients. Industrie Canada, qui a atteint dès 2003 les objectifs du GED, se réjouit de pouvoir annoncer que ses 17 services clés sont désormais proposés en ligne. En outre, la plupart de ceux-ci offrent des services complexes d'information et de transactions électroniques. Des programmes clés comme NUANS (système de recherche de dénominations sociales et de marques de commerce) et ceux relatifs aux faillites, à la constitution en société de régime fédéral et au spectre offrent des services électroniques d'interrogation de base de données, de transactions en ligne, de paiement électronique et d'authentification. *(Pour des renseignements supplémentaires sur le GED, consulter la section 3, page 27.)*

Compte tenu du nombre de ses services offerts en ligne et de leur complexité ainsi que de sa démarche axée sur le client, le Canada figure constamment parmi les chefs de file en matière de gouvernement en ligne. D'ailleurs, Accenture a une fois de plus classé le Canada au premier rang mondial en matière de cybergouvernement. Pour la quatrième année consécutive, le Canada vient en tête de 22 pays pour la maturité de son cybergouvernement, y compris la portée des services offerts, leur profondeur et la gestion de la relation avec la clientèle.

À titre de ministre directeur dans la définition d'une vision d'avenir pour les services en ligne offerts aux entreprises par le gouvernement du Canada, Industrie Canada met au point une stratégie qui énoncera comment ces services pourraient évoluer au-delà de 2005 afin de mieux répondre aux exigences croissantes et aux besoins changeants des entreprises canadiennes.

Au nom du gouvernement du Canada, Industrie Canada gère [portaildesaffaires.ca](http://portaildesaffaires.ca), le portail fédéral des affaires proposé dans le site du gouvernement du Canada ([canada.gc.ca](http://canada.gc.ca)). Afin d'améliorer les services offerts aux entreprises, Industrie Canada intégrera les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) et le Portail des affaires dans un réseau de services d'information multivoie.

Le contenu en ligne et la fonctionnalité du site Web des CSEC et du Portail des affaires seront regroupés en une seule présence en ligne. Ce changement permettra de réunir le contenu que différentes administrations proposent aux entreprises canadiennes dans le site Web des CSEC et les renseignements ciblés du Portail des affaires, ce qui simplifiera les choses pour les clients.

Afin de réduire sensiblement le fardeau que représente pour les entreprises la conformité avec la réglementation de différents ordres de gouvernement, Industrie Canada entend mettre sur pied un projet pilote appelé BizPaL, outil Internet qui permettra de repérer, de demander et de gérer tous les permis et licences offerts par les trois paliers d'administration au Canada. Le projet pilote sera monté par volets, en commençant par le répertoriage des licences et des permis pour un nombre limité de secteurs, avec un nombre limité de partenaires des trois paliers d'administration.

Strategis ([strategis.gc.ca](http://strategis.gc.ca)) est le site Web d'Industrie Canada qui assure la prestation de programmes destinés aux entreprises. Riche de plus de 200 éléments, il offre une foule de produits d'information et constitue la porte d'accès aux programmes et aux services proposés par le Ministère. Strategis montre de plus en plus de nouveautés stratégiques clés. Le site Strategis de l'avenir mobilisera les intervenants économiques directement dans un dialogue sur les politiques cadres qui traceront la voie dans laquelle s'engagera l'économie du Canada.

Les opérations Web d'Industrie Canada continueront de viser principalement à avoir des retombées réelles et très rentables pour les Canadiens. Strategis accueille désormais tous les jours plus de 50 000 visiteurs, qui indiquent dans des sondages que ce site leur fait gagner du temps et leur fournit des renseignements essentiels pour leurs activités commerciales. Des efforts sont déployés pour améliorer Strategis en s'assurant que son contenu reste à jour et centré sur les bonnes priorités.

Les programmes de subventions et de contributions d'Industrie Canada continueront d'évoluer dans leur présence en ligne en créant progressivement un environnement en ligne intégré de bout en bout pour les clients externes et les employés du Ministère. Ils y parviendront grâce à une approche modulaire pluriannuelle dont les priorités seront fixées par les gestionnaires de ces programmes. Le nouvel environnement en ligne fera en sorte que les clients seront plus satisfaits et les employés, plus efficaces, grâce à une simplification des politiques et des processus administratifs, et en favorisant l'élaboration de composantes de services partagées par le Ministère et le gouvernement du Canada.

Avec le SCT, le Ministère fait partie de l'équipe responsable de l'architecture du domaine d'accessibilité, qui a pour objectif de promouvoir le plein accès de tous les Canadiens aux services GED. Le Bureau de l'industrie des appareils et accessoires fonctionnels du Ministère dirige l'élaboration du portail Personnes handicapées en direct dans le site Web du Canada ([liens-ta.gc.ca](http://liens-ta.gc.ca)).

## **Prestation de services axés sur les citoyens**

Comme le montrent les progrès du Ministère en ce qui concerne le GED, Industrie Canada joue un rôle de premier plan dans la prestation de services gouvernementaux aux entreprises et aux entrepreneurs canadiens. Le réseau des CSEC et le Portail des affaires continuent d'améliorer les services, de les orienter vers une prestation en ligne et d'aider les clients utilisant Internet. Ensemble, ces services donnent aux entreprises le choix entre un clic, un appel ou une visite lorsqu'ils veulent se renseigner sur les programmes et les services qui leur sont offerts.

Les CSEC mettent à l'essai une nouvelle approche pour s'informer du taux de satisfaction des clients. Cette approche est différente de l'évaluation officielle faite tous les deux ou trois ans et tend plutôt à une rétroaction continue par tous les circuits. Le projet pilote, qui utilise les mesures communes de satisfaction de la clientèle recommandées par le SCT, est en cours et sera appliqué à tous les CSEC. Le Portail des affaires s'efforcera également d'ajuster ses paramètres relatifs à l'utilisation du Web et à la rétroaction en fonction de l'approche adoptée par le site du gouvernement du Canada et d'autres portails.

Dans une volonté continue d'améliorer les services, les CSEC ont pris les mesures suivantes :

- modernisation du populaire Plan d'affaires interactif en ligne, en fonction des commentaires des utilisateurs ([rcsec.org/pai](http://rcsec.org/pai));
- nouvelle confirmation des besoins d'information des clients sur la réglementation commerciale;
- refonte des outils de bureau du personnel de première ligne afin qu'ils puissent répondre efficacement à tout type de demande de renseignements en utilisant la gamme complète des mécanismes de prestation des services.

L'enquête nationale récente ayant pour thème « L'accent sur les entreprises » a donné aux entreprises de toutes les régions du Canada la possibilité d'influer sur l'évolution de la prestation des services par tous les canaux et tous les paliers d'administration. En 2004-2005, la Direction générale du GED analysera ces résultats et étudiera les possibilités d'améliorer la qualité du service et la prestation des services. L'accent portera sur la réduction du temps d'interaction entre les entreprises et le gouvernement et sur la réponse aux besoins des entreprises et du gouvernement.

D'autres mesures d'amélioration des services seront également prises dans tout le Ministère. Ainsi, FedNor met actuellement en œuvre son plan d'amélioration des services, qui décrit des mesures visant à améliorer :

- les délais de réponse pour les propositions de projets et les paiements;
- l'ensemble des processus d'évaluation des propositions et de paiement;
- les communications avec les clients.

Ces priorités reposent sur les résultats de sondages effectués auprès des clients et du personnel en mars 2002 en utilisant l'Outil de mesures communes. Les mesures visant à améliorer le service comprennent la formation des clients et du personnel, le commerce électronique et la simplification des systèmes de traitement interne. Un deuxième sondage auprès des clients, en 2004-2005, mesurera l'ampleur de l'amélioration de la prestation des services.

Le Bureau du surintendant des faillites Canada améliore son service électronique de recherche de noms, et le pourcentage de clients qui utilisent ce service en ligne a augmenté, passant de 73 p. 100 en 2001-2002 à 81 p. 100 en 2003-2004. Le BSF s'attend à ce que cette tendance se poursuive en 2004-2005.

Au nom du SCT, Industrie Canada dirige le projet pilote BizPaL, qui intégrera l'information sur les permis et les licences de trois paliers d'administration pour les entreprises. Le projet étudiera aussi les défis particuliers que pose ce service partagé, unique en son genre, du point de vue du financement et de la gestion concertée.



## Les gens — Milieu de travail exemplaire

<p><b>Résultat stratégique :</b> Industrie Canada mettra en place une stratégie intégrée en matière de recrutement, de maintien en poste, de perfectionnement des employés et de représentativité, adaptée aux objectifs opérationnels et à la prestation de services aux Canadiens.</p>
<p><b>Principal engagement en matière de résultats : Mandat général relatif aux ressources humaines</b></p>
<p><b>Priorité :</b> Faire en sorte que les enjeux actuels du milieu de travail soient bien compris et effectuer une analyse de l'effectif (tendances démographiques, compétences, point de vue des employés) pour être en mesure d'intervenir en adoptant des stratégies de gestion des ressources humaines qui concourent à la réalisation des objectifs de fonctionnement du Ministère.</p>
<p><b>Plan :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les tendances démographiques et définir leurs répercussions possibles sur le recrutement, la représentativité des groupes désignés, les besoins en matière de formation, le perfectionnement professionnel, la planification de la relève et les stratégies de maintien en poste.</li> <li>Cerner et surveiller les principaux indicateurs de rendement pour la gestion des ressources humaines.</li> </ul>
<p><b>Principal engagement en matière de résultats : Suivi du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002</b></p>
<p><b>Priorité :</b> Continuer de donner suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002.</p>
<p><b>Plan :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les comités de conseil aux employés visant les groupes désignés, les jeunes professionnels et la mobilisation des employés, et continuer à impliquer les gestionnaires et les employés dans l'amélioration du milieu de travail et de l'évaluation des progrès.</li> </ul>
<p><b>Principal engagement en matière de résultats : Modernisation des ressources humaines</b></p>
<p><b>Priorité :</b> Dresser un bilan de la préparation du Ministère à la mise en œuvre des divers éléments de la modernisation des ressources humaines.</p>
<p><b>Plan :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir de nouvelles conditions de coopération avec les syndicats, des règles de dialogue et un nouveau système informel de gestion des conflits.</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles obligations en matière de reddition des comptes pour le sous-ministre, de nouvelles délégations de pouvoirs et procédés en matière de dotation en personnel, et contribuer à l'élaboration d'un nouveau Code de valeurs et d'éthique.</li> <li>Définir le cadre qui permettra de constituer une capacité de planification de la main-d'œuvre stratégique et d'élaborer des plans de ressources humaines au Ministère.</li> </ul>
<p><b>Principal engagement en matière de résultats : Stratégies et conseils stratégiques</b></p>
<p><b>Priorité :</b> Promouvoir et permettre la prise de bonnes décisions en matière de gestion des ressources humaines.</p>
<p><b>Plan :</b></p> <p><i>Stratégies et conseils sur les structures organisationnelles et la classification</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la mise en œuvre de structures organisationnelles solides et de décisions de classification éclairées.</li> <li>Établir des responsabilités et des obligations redditionnelles claires dans les structures organisationnelles.</li> <li>Renforcer la gestion du rendement.</li> <li>Permettre la bonne exécution des programmes.</li> </ul> <p><i>Information, analyse et conseils sur la main-d'œuvre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre de comprendre les tendances démographiques de la main-d'œuvre et la santé de l'organisation.</li> <li>Dégager les tendances et les enjeux.</li> <li>Permettre de bonnes décisions en matière de gestion des ressources humaines et une planification opérationnelle solide.</li> </ul>

*Stratégies et conseils sur le recrutement et la dotation*

- Encourager des pratiques de recrutement et de dotation efficaces.
- Permettre au Ministère d'avoir les bonnes personnes aux bons postes, au bon moment.
- Permettre la bonne exécution des programmes.

*Stratégies et conseils sur la gestion des ressources humaines*

- Aligner les stratégies de ressources humaines sur les objectifs opérationnels du Ministère.
- Renforcer la connaissance des ressources humaines au sein de la direction.
- Encourager à prendre des décisions de gestion informées.
- Faciliter la gestion du changement.
- Favoriser le bien-être en milieu de travail.

**Principal engagement en matière de résultats : Services directs et conseils opérationnels**

**Priorité :** Promouvoir la transparence et la reddition des comptes. Aider les gestionnaires à atteindre leurs objectifs et à satisfaire aux exigences opérationnelles.

**Plan :***Conseils sur la dotation et le recrutement*

- Promouvoir la transparence et la reddition de comptes.
- Encourager la planification de la relève, la continuité et le maintien en poste des gens de talent.
- Faire en sorte d'avoir les bonnes personnes aux bons postes, au bon moment.
- Aider les gestionnaires à atteindre leurs objectifs et à remplir leurs engagements.

*Formation*

- Contribuer à l'apprentissage continu.
- Appuyer les activités d'apprentissage liées aux objectifs stratégiques et aux priorités en matière de gestion des ressources humaines d'Industrie Canada.
- Appuyer le perfectionnement professionnel et la planification de la relève.
- Améliorer le moral et la motivation.

*Consultations patronales-syndicales*

- Encourager de meilleures communications et des relations harmonieuses.
- Améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité.
- Réduire les coûts (c.-à-d. griefs, conflits, absentéisme).
- Favoriser de meilleures relations avec les employés, ce qui aide Industrie Canada à être considéré comme un milieu de travail privilégié.

*Services de rémunération*

- Appuyer l'application des conventions collectives et des régimes de rémunération.
- Informer sur la rémunération et les avantages sociaux.
- Permettre aux employés de faire des choix éclairés.
- S'assurer que les chèques de paie sont exacts et que les employés sont payés à temps.

*Orientation professionnelle et mentorat*

- Contribuer au perfectionnement professionnel.
- Faciliter les échanges sur les expériences et le transfert du savoir.
- Aider les employés à allier leurs intérêts et leurs capacités avec leur travail.
- Améliorer le moral des employés.
- Appuyer la stratégie de maintien en poste des effectifs.

<p><b>Principal engagement en matière de résultats : Systèmes, information et pratiques en matière de ressources humaines</b></p>
<p><b>Priorité :</b> Permettre un accès opportun à l'information stratégique et opérationnelle relative à la gestion des ressources humaines afin d'appuyer la prise de décisions et de permettre une amélioration continue des programmes. Accroître l'intégrité et la crédibilité de l'organisme.</p>
<p><b>Plan :</b></p> <p><i>Système d'information sur les ressources humaines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la cohérence et la qualité de l'information.</li> <li>• Permettre un accès opportun à l'information stratégique et à l'information sur la planification des ressources humaines.</li> <li>• Fournir une information complète et intégrée afin de faciliter les décisions de gestion.</li> </ul> <p><i>Services et outils en ligne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir l'information en temps réel (par ex., congés).</li> <li>• Fournir des aperçus.</li> <li>• Offrir aux employés un accès facile à l'information et aux outils.</li> <li>• Réduire le coût des transactions.</li> </ul> <p><i>Programmes de surveillance et d'évaluation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la qualité et la prestation des programmes.</li> <li>• Appuyer l'uniformité ministérielle dans la gestion des programmes de ressources humaines.</li> <li>• Cerner les tendances et les enjeux.</li> <li>• Permettre l'amélioration continue des programmes.</li> </ul> <p><i>Interprétation des lois, des règlements, des politiques, des procédures et des pratiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une interprétation et une application uniformes dans l'ensemble du Ministère.</li> <li>• Permettre de bonnes décisions de gestion en matière de ressources humaines.</li> <li>• Accroître l'intégrité et la crédibilité de l'organisme.</li> <li>• Renforcer les valeurs et la culture ministérielles.</li> </ul>
<p><b>Principal engagement en matière de résultats : Valeurs et culture ministérielles</b></p>
<p><b>Priorité :</b> Promouvoir l'application des valeurs de gestion des ressources humaines dans l'ensemble du Ministère. Positionner Industrie Canada comme milieu de travail privilégié.</p>
<p><b>Plan :</b></p> <p><i>Programme de dotation et de perfectionnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le respect des valeurs de gestion des ressources humaines dans l'ensemble du Ministère.</li> <li>• Favoriser la diversité et un effectif représentatif.</li> <li>• Appuyer l'apprentissage et le perfectionnement professionnel des employés.</li> <li>• Renforcer la capacité de recrutement et de maintien en poste.</li> <li>• Encourager le bilinguisme et la dualité linguistique.</li> </ul> <p><i>Cadre des relations patronales-syndicales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser un cadre plus productif et une meilleure concertation.</li> <li>• Encourager des comportements conformes aux valeurs ministérielles.</li> <li>• Promouvoir des relations positives entre l'employeur et les employés.</li> </ul> <p><i>Programme d'équité en matière d'emploi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir un milieu de travail respectueux et inclusif.</li> <li>• Encourager la diversité et un effectif représentatif.</li> <li>• Accroître la crédibilité de l'organisme.</li> <li>• Faire en sorte qu'Industrie Canada puisse maintenir un effectif représentatif à l'avenir.</li> </ul>

*Programme de gestion du rendement*

- Améliorer la qualité des pratiques de gestion.
- Faciliter des communications ouvertes.
- Renforcer les comportements souhaitables.
- Influencer les changements culturels.
- Améliorer le rendement.

*Stratégies de bien-être organisationnel*

- Faciliter l'utilisation des régimes de travail souples.
- Offrir des services d'information et de conseils personnels.
- Contribuer au bien-être et à la satisfaction des employés.
- Appuyer le rendement du personnel.
- Renforcer la capacité de recrutement et de maintien en poste.

## Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Le Ministère et quatre organismes de développement régional ont établi un cadre stratégique commun afin d'optimiser la participation des minorités de langue officielle aux programmes et aux services de développement économique existants du gouvernement fédéral. Ce cadre intègre le *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement. Industrie Canada et les organismes de développement régional continueront de mettre en œuvre ce plan en 2004-2005 et consulteront les communautés minoritaires afin de renforcer les partenariats.

## Stratégie de développement durable

Dans sa troisième Stratégie de développement durable (SDD III), pour 2003-2006, Industrie Canada s'engage à favoriser et à promouvoir des solutions novatrices en matière de développement durable, en visant les résultats stratégiques suivants :

- l'innovation au service du développement durable;
- la durabilité des entreprises et des collectivités;
- le renforcement des capacités du Ministère en matière de développement durable.

Les objectifs visés, les réalisations attendues et les indicateurs de rendement de ces résultats stratégiques en matière de développement durable sont présentés dans le tableau ci-après.

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport de 2003 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, cette nouvelle stratégie comprend un ensemble plus ciblé de réalisations attendues, un cadre de mesure du rendement davantage axé sur les résultats (conforme à l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur à Industrie Canada) et un système ministériel de présentation de rapports sur le développement durable modernisé.

La SDD III et les renseignements pertinents sur le rendement sont affichés dans le site Web du développement durable du Ministère ([strategis.gc.ca/dd](http://strategis.gc.ca/dd)).

<b>Résultat stratégique lié au développement durable</b> : Commercialisation et adoption accrues de technologies et d'outils écoefficaces.	
<b>Cible</b> : Travailler en partenariat avec l'industrie et d'autres intervenants pour montrer l'apport de l'écoefficacité dans l'amélioration de la productivité et de la performance environnementale en renforçant la R-D et les compétences; encourager l'innovation technologique; et appliquer les outils sur le marché. D'ici décembre 2006, avoir réalisé avec succès les 16 éléments du plan d'action.	
<b>Secteur du résultat stratégique lié au développement durable</b> : Renforcer les capacités en R-D et les compétences.	
Éléments du plan d'action	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) afin de renforcer l'infrastructure de recherche et du savoir du Canada.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré d'influence dans les conseils et appui aux décisions de financement des projets de la FCI.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à l'approbation des travaux de recherche liés au développement durable par l'entremise des Réseaux de centres d'excellence (RCE) dans les domaines de recherche touchant à l'automobile, à l'eau, à l'aménagement forestier et à l'aquaculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Influence perçue de l'appui au processus d'évaluation et de sélection des projets proposés par les RCE.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire mieux connaître et promouvoir l'« avantage vert » du Canada dans la mise au point de procédés biotechnologiques ainsi que de technologies, de produits et de procédés biotechnologiques industriels destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de sensibilisation découlant de la diffusion de renseignements et des programmes d'information.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire mieux connaître les applications éventuelles de la nanotechnologie en établissant des partenariats de recherche et des grappes éco-industrielles au sein du gouvernement et dans l'industrie afin de commercialiser la recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de sensibilisation découlant de la diffusion de renseignements et des programmes d'information.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer le développement du capital humain et des compétences afin de remédier aux pénuries de travailleurs qualifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'appui en vue de former, d'attirer et de maintenir en poste des personnes hautement qualifiées.</li> </ul>
<b>Secteur du résultat stratégique lié au développement durable</b> : Promouvoir l'innovation technologique.	
Éléments du plan d'action	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Investir dans les technologies durables par l'entremise de Partenariat technologique Canada (PTC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets de développement durable financés par PTC.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la phase III du programme de R-D de Precarn afin de mettre au point des solutions intelligentes qui répondent aux besoins de l'industrie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets de développement durable financés par année.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir une augmentation de 25 p. 100 du rendement du carburant dans les nouveaux véhicules légers d'ici 2010, conformément à l'engagement du gouvernement fédéral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de nouveaux véhicules légers à rendement énergétique plus élevé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la mise au point, la commercialisation et l'adoption précoces de la technologie des piles à combustible à base d'hydrogène dans le secteur de l'automobile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commercialisation et adoption précoce accrues de l'hydrogène et des piles à combustible.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et des associations sectorielles pour renforcer la position de l'énergie renouvelable sur les marchés nationaux et internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Position renforcée de l'énergie renouvelable sur les marchés nationaux et internationaux.</li> </ul>

<b>Secteur du résultat stratégique lié au développement durable : Utiliser les outils dans le marché.</b>	
<b>Éléments du plan d'action</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager l'élaboration de cartes routières technologiques (CRT) pour prévoir les besoins futurs du marché et planifier les meilleures façons de commercialiser les technologies relatives aux changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de technologies repérées et nombre d'engagements de l'industrie à l'égard de la mise au point et de la commercialisation de technologies découlant d'une CRT.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des solutions novatrices en construction, en architecture et en génie afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ampleur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les immeubles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux faire connaître et promouvoir dans l'industrie la commercialisation et l'adoption de pratiques de fabrication novatrices qui accroissent la durabilité des produits et des procédés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises ayant mis en œuvre des méthodes de fabrication novatrices.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer l'adoption d'approches et d'outils d'intendance de l'environnement pour les petites entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises ayant mis en œuvre des pratiques d'intendance de l'environnement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'adoption d'outils de gestion de la chaîne d'approvisionnement environnementale pour les petites entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises ayant mis en œuvre des outils de gestion de la chaîne d'approvisionnement environnementale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir à l'étranger les technologies et les services canadiens relatifs aux changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises canadiennes ayant obtenu des contrats internationaux pour des technologies et des services environnementaux.</li> </ul>
<b>Résultat stratégique lié au développement durable : Utilisation accrue de pratiques axées sur la responsabilité sociale et la durabilité dans l'industrie, les institutions et les collectivités.</b>	
<b>Cible :</b> Travailler en partenariat avec l'industrie, d'autres ministères et d'autres intervenants pour promouvoir les pratiques de responsabilité sociale et de durabilité dans les entreprises et encourager le développement durable des collectivités. D'ici décembre 2006, avoir réalisé avec succès les 10 éléments du plan d'action.	
<b>Secteur du résultat stratégique lié au développement durable : Promouvoir la responsabilité et la durabilité des entreprises.</b>	
<b>Éléments du plan d'action</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir au sein du gouvernement du Canada des cadres stratégiques sur le développement durable qui tiennent compte efficacement de la durabilité des entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime réglementaire efficace pour protéger l'environnement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir plus d'information et sensibiliser davantage l'industrie canadienne à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance et sensibilisation accrues de l'industrie canadienne au sujet de la RSE.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une capacité de gestion et des outils de RSE afin d'améliorer la capacité fondamentale de l'industrie canadienne d'appliquer la RSE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises canadiennes ayant mis en œuvre des outils de gestion et/ou des pratiques de RSE.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la quantité, la qualité et la crédibilité des rapports sur la durabilité présentés par l'industrie canadienne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre annuel d'entreprises qui font rapport pour la première fois.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'établissement d'un réseau national de recyclage des déchets électroniques au Canada pour mettre en œuvre des programmes de reprise des appareils électroniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'un programme d'intendance des produits électroniques au Canada.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'intendance d'Internet par un appui et une participation au Réseau Éducation-Médias et à Cyberaide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré de participation et d'appui au programme La Toile et les jeunes du Réseau Éducation-Médias et à Cyberaide.</li> </ul>

<b>Secteur du résultat stratégique lié au développement durable : Promouvoir la durabilité locale et mondiale</b>	
<b>Éléments du plan d'action</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le programme Ordinateurs pour les écoles (OPE), qui facilite chaque année la réutilisation de milliers d'ordinateurs et autres produits de la technologie de l'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ordinateurs distribués dans les écoles et les bibliothèques, et de tonnes métriques de produits qui ne se retrouvent pas dans les décharges grâce aux activités du programme OPE.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de répondre aux besoins de connectivité à large bande dans les collectivités canadiennes qui ne sont pas encore branchées en s'assurant que les Canadiens ont un accès équitable à Internet et continuer de montrer les effets habilitants des applications de TIC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collectivités desservies.</li> <li>Diffusion et prise en charge des nouvelles demandes par les collectivités, les institutions et les usagers.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le Programme de développement des entreprises autochtones auprès des petites entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises autochtones recevant des contributions d'Entreprise autochtone Canada.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de mettre en œuvre et d'élargir l'Initiative des villes durables (IVD) afin d'améliorer la durabilité des villes dans les pays en développement et de démontrer le leadership du Canada en matière de technologie, de compétences et de produits à l'appui du développement urbain durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de cartes routières avec les villes partenaires de l'IVD, repérage et réalisation de projets.</li> </ul>
<b>Résultat stratégique lié au développement durable : Renforcement de la capacité du système de gestion du développement durable d'Industrie Canada.</b>	
<b>Cible :</b> Améliorer le système de gestion d'Industrie Canada en se concentrant sur les fonctions de planification, de mesure du rendement et d'évaluation, et en améliorant l'intégration du développement durable dans la prise des décisions. D'ici décembre 2006, avoir réalisé avec succès les six éléments du plan d'action.	
<b>Secteur du résultat stratégique lié au développement durable : Améliorer la planification, la mesure du rendement et l'évaluation du développement durable.</b>	
<b>Éléments du plan d'action</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le développement durable dans la planification stratégique et les rapports du Ministère.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure dans laquelle les engagements relatifs au développement durable sont intégrés dans les documents de planification ministérielle.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouveler le plan d'écologisation des opérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données sur les achats, l'exploitation du parc de véhicules et la gestion des matières non dangereuses et des déchets solides.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour les initiatives d'évaluation du développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement de l'évaluation à mi-parcours de la SDD III.</li> <li>Achèvement de l'analyse interne de la SDD IV.</li> <li>Amélioration du cadre d'évaluation de la SDD III afin de fournir une approche pratique pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation cumulative de la SDD III.</li> <li>Élaboration du cadre d'évaluation de la SDD IV.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la formation et la sensibilisation en matière de développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants aux cours, conférences et ateliers.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le développement durable par l'intermédiaire des champions de la haute direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré d'appui de la haute direction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer le défi du développement durable à Industrie Canada.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants inscrits au défi du développement durable.</li> <li>Ampleur de la réduction des émissions.</li> <li>Niveau de conditionnement physique des employés.</li> </ul>

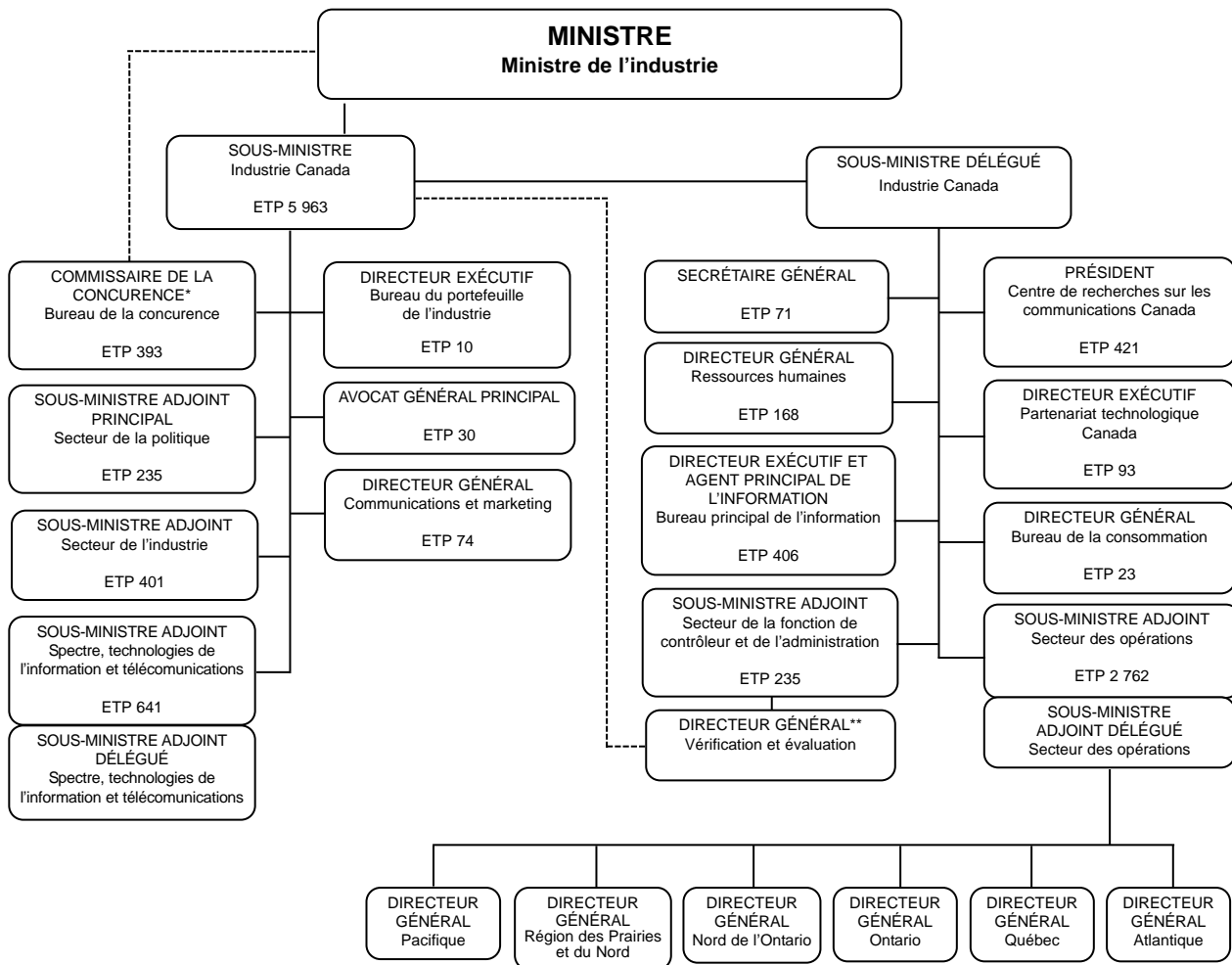
## Section 5

## Renseignements financiers et responsabilisation

Conformément aux lignes directrices du SCT, les chiffres indiqués dans la présente section reflètent l'organisation annoncée le 12 décembre 2003 et excluent les fonctions qui ont été transférées au nouveau ministère, Commerce international Canada.

## 5.1 Responsabilisation et structure organisationnelle

L'organigramme d'Industrie Canada décrit la structure de responsabilisation du Ministère. Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est indiqué dans l'organigramme. Le Ministère présente des rapports sur ses plans et priorités ainsi que sur son rendement en fonction de ses objectifs stratégiques. Les renseignements financiers sont fournis par secteur d'activité, conformément à la structure de planification, de rapport et de responsabilisation du Ministère.



\* Relève du sous-ministre pour les questions administratives et financières et rend compte au Parlement via le Ministre sur son rôle d'agent indépendant de mise en application de la loi.

\*\* Relève du sous-ministre à titre de président du Comité de la vérification et de l'évaluation.



## 5.2 Aligner les ressources avec les résultats stratégiques

### Affectation des ressources selon les résultats stratégiques

Les données présentées dans le tableau ci-dessous indiquent la valeur approximative des fonds affectés à chaque résultat stratégique.

Affectation des ressources ministérielles (en millions de dollars)	Un marché équitable, efficace et concurrentiel	Une économie innovatrice	Industrie concurrentielle et collectivités durables	Services de gestion et gouvernance	Total pour le secteur
Dépenses nettes prévues*					
Secteurs d'industrie Canada	Total	Total	Total	Total	Total
Secteur de la politique	7,3	44,6	12,3		64,2
Secteur de l'industrie	0,0	73,6	185,1		258,7
Bureau de la concurrence	38,4	0,0	0,0		38,4
Secteur du STIT	51,5	1,5	169,7		222,7
Secteur des opérations	59,3	0,0	469,0		528,3
Centre de recherches sur les communications Canada	0,0	37,9	0,0		37,9
Partenariat technologique Canada	0,0	412,1	0,0		412,1
Bureau de la consommation	4,6	0,0	0,0		4,6
Bureau principal de l'information (prestation du programme)	0,5	0,0	13,6		14,1
Autres**				120,7	120,7
<b>Total</b>	<b>161,6</b>	<b>569,7</b>	<b>849,7</b>	<b>120,7</b>	<b>1 701,7</b>

\* Les chiffres sont fondés sur le budgétaire du Budget principal des dépenses de 2004-2005, net des recettes et incluant le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) et les rajustements aux dépenses prévues.

\*\* Comprend les organisations telles que le Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration, la Direction générale des ressources humaines et le Bureau principal de l'information (Services ministériels). Le total inclut d'autres rajustements aux dépenses prévues n'ayant pas encore été associées à un résultat stratégique précis.

L'information présentée dans les tableaux financiers qui suivent est conforme à la structure de planification, de rapport et de responsabilisation approuvée du Ministère et correspond à ses trois secteurs d'activité : politique micro-économique, développement sectoriel de l'industrie, et règlements et services axés sur le marché.

## 5.3 Dépenses prévues et équivalents temps plein

<b>Dépenses prévues du Ministère</b>				
(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004*	<b>Dépenses prévues 2004-2005</b>	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Politique micro-économique	556,7	<b>48,5</b>	40,7	40,7
Règlements et services axés sur le marché	268,3	<b>305,2</b>	306,5	315,6
Développement sectoriel de l'industrie	1 142,9	<b>1 204,2</b>	849,7	615,6
Services de gestion et services généraux	119,9	<b>114,4</b>	113,6	113,7
<i>Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)</i>	2 087,8	<b>1 672,3</b>	1 310,5	1 085,6
Développement sectoriel de l'industrie	0,0	<b>0,8</b>	0,8	0,8
<i>Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)</i>	0,0	<b>0,8</b>	0,8	0,8
Moins : Recettes disponibles	166,4	<b>194,6</b>	205,5	212,9
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>1 921,4</b>	<b>1 478,5</b>	<b>1 105,8</b>	<b>873,5</b>
<i>Rajustements (Dépenses prévues non incluses dans le Budget principal des dépenses) :</i>				
<i>Budget de 2004 :</i>				
Génoème Canada		<b>60,0</b>	0,0	0,0
Programme d'accès communautaire		<b>25,0</b>	25,0	0,0
Programme Rescol		<b>25,0</b>	25,0	0,0
Commercialisation de la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral		<b>10,0</b>	10,0	10,0
FedNor — Besoins de développement économique dans l'Est de l'Ontario		<b>10,0</b>	0,0	0,0
Bureau de la concurrence		<b>8,0</b>	8,0	0,0
Appui à l'économie sociale — Financement		<b>7,0</b>	7,0	7,0
Commercialisation de la recherche effectuée dans les laboratoires de l'État		<b>5,0</b>	5,0	5,0
Appui à l'économie sociale — Développement des capacités		<b>3,5</b>	3,5	3,5
Réduction des formalités administratives des petites entreprises		<b>1,0</b>	1,0	1,0
Protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet		<b>0,6</b>	0,6	0,6
<i>Budget de 2003 :</i>				
Plan d'action sur les langues officielles, Croissance économique (portion restante)		<b>0,5</b>	0,5	0,5
<i>Budget de 2000 :</i>				
FedNor — Programme de développement des collectivités		<b>0,0</b>	7,4	7,4
Accès légal à l'information et aux communications pour assurer la sécurité du public		<b>0,0</b>	0,3	0,3
<i>Budget de 1999 :</i>				
Stratégie emploi jeunesse, Rescol et Programme d'accès communautaire		<b>16,3</b>	16,3	16,3
Stratégie emploi jeunesse et Étudiants bien branchés		<b>3,5</b>	3,5	3,5
<i>Accès aux rentrées de fonds des contributions remboursables :</i>				
Partenariat technologique Canada (PTC)		<b>28,0</b>	0,0	0,0
Autre		<b>19,9</b>	37,1	29,4
<i>Autres rajustements :</i>				
Programme des industries canadiennes du textile et des vêtements		<b>2,3</b>	4,9	4,9
Fonds de la Stratégie canadienne de la biotechnologie		<b>0,0</b>	9,5	9,5
Transfert à Commerce international Canada (excluant les coûts indirects)		<b>0,0</b>	(17,4)	(17,4)
Transfert de crédit à PTC — Coûts des locaux		<b>(0,2)</b>	(0,2)	(0,2)
Transfert au nouveau Bureau du commissaire à l'éthique		<b>(1,3)</b>	(1,3)	(1,3)
<b>Total des rajustements aux dépenses prévues</b>	<b>0,0</b>	<b>224,0</b>	<b>145,6</b>	<b>79,9</b>
<b>Dépenses nettes prévues**</b>	<b>1 921,4</b>	<b>1 702,5</b>	<b>1 251,4</b>	<b>953,4</b>
Moins : Recettes non disponibles	245,0	<b>390,0</b>	409,8	461,7
Plus : Coût des services reçus sans frais	77,2	<b>75,0</b>	71,2	77,3
<b>Coût net du programme</b>	<b>1 753,6</b>	<b>1 387,5</b>	<b>912,8</b>	<b>569,0</b>
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>6 015</b>	<b>5 963</b>	<b>6 038</b>	<b>6 038</b>

\* Ceci reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice.

\*\* Inclut un montant de 0,8 million de dollars du Non budgétaire du Budget principal des dépenses.

Les dépenses prévues en 2004-2005 sont moins élevées que les prévisions des dépenses pour 2003-2004, essentiellement en raison de dépenses prévues moins élevées dans le secteur d'activité de la Politique micro-économique. Cela provient d'une subvention de 500 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'innovation en 2003-2004, annoncée dans le budget de 2003. (L'octroi de cette subvention a été reporté de 2002-2003 à 2003-2004.) Le Ministère a reçu un financement supplémentaire pour un certain nombre d'initiatives, tel qu'annoncé dans le budget de 2004. Parmi ces initiatives, indiquées au tableau 5.3, mentionnons les suivantes :

- Génome Canada a reçu un financement de 60 millions de dollars pour 2004-2005 (*voir aux pages 18 et 55*). Cette subvention s'ajoute aux investissements précédents qui subventionnent la recherche en génomique.
- À la suite d'un examen de l'ensemble des programmes et initiatives relevant de Un Canada branché, Rescol et le Programme d'accès communautaire (*voir aux pages 47 et 49*) ont reçu un financement supplémentaire pour les deux prochains exercices, soit 25 millions de dollars chacun en 2004-2005 et le même montant en 2005-2006.

Les dépenses prévues pour 2005-2006 et pour 2006-2007 diminuent en raison des réductions du financement actuellement prévu au titre des programmes de subventions et contributions, ainsi que du transfert de certaines responsabilités à Commerce international Canada :

- Le Programme d'infrastructures Canada-Ontario, Partenariat technologique Canada, le Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord, l'Initiative d'adaptation économique industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux, ainsi que le Mécanisme de financement structuré sont des programmes qui affichent présentement une diminution de l'ensemble des dépenses prévues.
- Le transfert de certaines activités d'Industrie Canada à Commerce international Canada entraîneront des réductions de 17,4 millions de dollars au titre des dépenses prévues (à l'exclusion des coûts indirects) pour 2005-2006 et 2006-2007. Une réduction de 20,7 millions de dollars pour 2004-2005 était déjà incluse dans les chiffres du Budget principal des dépenses.

## 5.4 Tableaux financiers récapitulatifs

**Tableau 1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité**

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
<b>Développement sectoriel de l'industrie</b>	0,3	<b>5,7</b>	1,1	0,1
Total	0,3	<b>5,7</b>	1,1	0,1

**Tableau 2 : Renseignements sur les dépenses de projets**

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
<b>Développement sectoriel de l'industrie</b>					
Centre de recherches sur les communications Canada — Étape de mise en œuvre du projet Installation de photonique (Approbation effective de projet)	7,8	0,3	<b>5,7</b>	1,1	0,1
Total	7,8	0,3	<b>5,7</b>	1,1	0,1

**Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert par secteur d'activité**

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
<b>Subventions</b>				
Politique micro-économique	517,8	17,8	6,8	6,8
Règlements et services axés sur le marché	0,1	0,1	0,1	0,1
Développement sectoriel de l'industrie	88,5	60,0	0,0	0,0
<b>Total des subventions</b>	606,4	77,9	6,9	6,9
<b>Contributions</b>				
Politique micro-économique	0,2	0,6	0,0	0,0
Règlements et services axés sur le marché	1,8	1,7	1,7	1,7
Développement sectoriel de l'industrie	807,2	1 118,6	767,3	518,3
<b>Total des contributions</b>	809,2	1 120,9	769,0	520,0
<b>Total des subventions et contributions</b>	1 415,6	1 198,8	775,9	526,9

**Tableau 4 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert  
(5 millions de dollars ou plus)**

<b>Secteur d'activité : Politique micro-économique</b>
<b>Union internationale des télécommunications (UIT) (Suisse)</b>
6 808 000 \$
<b>Objectifs</b>
Protéger les droits du Canada en matière de communications internationales touchant les radiocommunications, la normalisation et le développement, conformément au pouvoir dévolu au ministre de l'Industrie en vertu de la <i>Loi sur la radiocommunication</i> et de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> .
<b>Résultats prévus</b>
À titre de membre de l'UIT, le Canada peut obtenir des résultats dans un large éventail de dossiers influant sur la gestion internationale du spectre de radiofréquences et de l'orbite des satellites, l'élaboration efficiente et rapide de normes internationales, ainsi que la promotion de la connectivité dans les pays en développement pour aider à combler le fossé numérique.
<b>Jalons</b>
Parmi les activités qui ont une incidence sur le programme de l'UIT figurent les suivantes :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2004 et participation à cette assemblée.</li> <li>• Préparation en vue des réunions annuelles du Conseil de l'UIT, du Groupe consultatif des radiocommunications de l'UIT, du Groupe consultatif de développement des télécommunications et du Groupe consultatif de normalisation des télécommunications, et participation à ces réunions.</li> <li>• Préparation en vue de diverses réunions relatives à la Conférence et à l'Assemblée mondiale des radiocommunications de 2007, et participation à ces réunions.</li> </ul>

<b>Quartier spécialisé dans les découvertes médicales et les sciences connexes (MaRS)</b>	
10 000 000 \$	(marsdd.com — en anglais seulement)
<b>Objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunir l'élite du milieu des sciences et du monde des affaires pour faciliter la commercialisation des résultats de la recherche médicale et de la recherche scientifique connexe au Canada.</li> <li>• Appuyer les jeunes entreprises de biotechnologie issues des établissements de recherche médicale en leur fournissant une infrastructure matérielle ainsi que les services commerciaux et financiers dont elles ont besoin pour réussir.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus</b>	
MaRS offrira son programme de commercialisation exhaustif au moyen de son infrastructure matérielle et virtuelle. Avec ses laboratoires et ses services commerciaux et financiers, ce quartier de la découverte constitue l'infrastructure matérielle, tandis qu'un réseau en Ontario et dans l'ensemble du pays constituera l'infrastructure virtuelle. Une grappe virtuelle puissante appuiera un réseau de parcs scientifiques, de centres et d'instituts de recherche où la médecine convergera avec des disciplines qui ne lui sont pas associées habituellement. MaRS aidera les Canadiens à bénéficier pleinement des retombées socioéconomiques des investissements dans l'innovation.	
<b>Jalons</b>	
La construction de l'immeuble principal du quartier de la découverte MaRS sera achevée d'ici mars 2005. À ce moment-là, MaRS accueillera ses premiers locataires et leur offrira une gamme complète de services financiers et commerciaux afin de les aider à commercialiser les résultats de la recherche.	
<b>Secteur d'activité : Développement sectoriel de l'industrie</b>	
<b>Programmes d'Entreprise autochtone Canada</b> (Programme de développement des entreprises autochtones et Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones)	
38 250 000 \$	(abc-eac.ic.gc.ca)
<b>Objectifs</b>	
Accroître le nombre d'entreprises viables au pays qui appartiennent à des Canadiens autochtones et sont contrôlées par eux. Améliorer l'accès aux occasions d'affaires, favoriser l'autonomie et créer un climat d'affaires favorable pour le bénéfice des Canadiens autochtones de toutes les régions du Canada.	
<b>Résultats prévus</b>	
Entreprise autochtone Canada (EAC) a confirmé ses résultats à court et à long terme en développant un modèle logique. Le résultat ultime pour EAC est la création et l'expansion au Canada d'entreprises viables qui appartiennent à des Canadiens autochtones et sont contrôlées par eux.	
<b>Jalons</b>	
Les jalons pour atteindre le résultat ultime sont classés en résultats immédiats et intermédiaires.	
Les résultats immédiats comprennent les suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptation accrue de subventions et de contributions, surtout pour améliorer les programmes et combler les lacunes.</li> <li>• Meilleure prestation des services, y compris des améliorations aux réseaux des organisations de développement externes et des organisations de diversification des modes de prestation des services.</li> <li>• Meilleur accès aux prêts de développement, y compris meilleur fonctionnement et meilleure administration des organismes de développement des entreprises et des institutions financières autochtones.</li> <li>• Compétences ministérielles en ce qui concerne les questions autochtones.</li> </ul>	
Les résultats intermédiaires comprennent les suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur accès au financement commercial.</li> <li>• Meilleures compétences en gestion des affaires.</li> <li>• Meilleur accès aux marchés.</li> <li>• Organisations commerciales et financières autochtones renforcées.</li> <li>• Coordination et cohérence accrues des politiques et programmes fédéraux de développement des entreprises.</li> </ul>	

<b>Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord</b>	
76 500 000 \$	(largebande.gc.ca)
<b>Objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au but du gouvernement du Canada consistant à assurer l'accès de toutes les collectivités canadiennes à des services à large bande à prix abordable.</li> <li>• Aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des plans de connectivité à large bande, encourageant ainsi le déploiement par le secteur privé.</li> <li>• Accroître le nombre de collectivités ayant accès aux communications à large bande.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus</b>	
<p>Le Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord apportera les services à large bande (Internet haute vitesse) aux collectivités rurales, éloignées et autochtones qui n'ont pas accès actuellement à ces services. En renforçant l'avantage concurrentiel de ces collectivités grâce à l'infrastructure à large bande, le Programme offre aux collectivités non urbaines des possibilités nouvelles et croissantes d'accès au gouvernement en ligne, au téléapprentissage, à la télésanté et aux applications du commerce électronique, et leur donne notamment la possibilité de commercialiser des services communautaires dans le monde entier.</p> <p>Jusqu'ici, le Programme pilote a démontré sa capacité d'entraîner des investissements plus de deux fois supérieurs aux montants accordés aux collectivités bénéficiaires. Les investissements complémentaires d'autres ministères fédéraux, d'organismes de développement régional, des provinces et des territoires, ainsi que du secteur privé contribuent aussi beaucoup à l'élargissement des réseaux à large bande à des collectivités qui n'étaient pas encore desservies.</p>	
<b>Jalons</b>	
<p>En 2004-2005, le Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord commencera à apporter les services à large bande à quelque 762 collectivités canadiennes qui n'ont pas encore accès à ces services, dont 139 collectivités autochtones, grâce aux deux premières séries de mise en œuvre des projets.</p>	
<b>Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO)</b>	
208 916 000 \$	(ic.gc.ca/coip-pico)
<b>Objectifs</b>	
<p>Améliorer la qualité de vie en investissant dans les infrastructures municipales et atteindre les buts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rehausser la qualité de l'environnement.</li> <li>• Favoriser la croissance économique à long terme.</li> <li>• Moderniser les infrastructures communautaires.</li> <li>• Bâtir les infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle en recourant à des partenariats novateurs, à des approches nouvelles et à des pratiques exemplaires.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus</b>	
<p>Les contributions fédérales et provinciales aux projets d'infrastructures municipales urbaines et rurales en Ontario devraient générer des investissements de capitaux supérieurs à 2 milliards de dollars pendant la durée de vie du Programme. Quarante pour cent des fonds octroyés seront consacrés à des projets d'infrastructures municipales « vertes » (p. ex. les usines de traitement d'eau et les aqueducs) et au moins 15 p. 100, à des projets proposés par des collectivités rurales.</p>	
<b>Jalons</b>	
<p>Étant donné la réaction extraordinaire et positive au PICO, tous les fonds fédéraux disponibles dans le programme actuel ont été réservés pour des projets approuvés. Au cours de la prochaine année, des annonces seront faites pour le reste de l'engagement fédéral de 680,7 millions de dollars dans le cadre de ce programme.</p>	

<p><b>La direction de financement de programmes aux petites entreprises du Canada</b></p> <p>Passif en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> : 16 630 000 \$  Passif en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> —  Volet des prêts : 89 340 000 \$  Passif en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> —  Volet du crédit-bail : 200 000 \$</p> <p style="text-align: right;">(strategis.gc.ca/fpec)</p>
<p><b>Objectifs</b></p> <p>Encourager les prêteurs et les locateurs privés à accroître les prêts et le crédit-bail en vue de la création, de l'agrandissement, de la modernisation et de l'amélioration des petites entreprises.</p>
<p><b>Résultats prévus</b></p> <p>Le Ministère offrira un programme de partage des pertes sur prêts et sur contrats de location (en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>) en partenariat avec les prêteurs et les locateurs du secteur privé afin d'améliorer l'accès au financement par les petites entreprises.</p>
<p><b>Jalons</b></p> <p>Deux grandes activités sont prévues en 2004-2005. La première est une évaluation du volet des prêts du Programme de financement des petites entreprises du Canada, conformément au Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. La seconde est un examen exhaustif qui fera l'objet d'un rapport à déposer au Parlement d'ici le 31 mars 2005.</p>
<p><b>Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PICTV)</b></p> <p>6 681 000 \$</p>
<p><b>Objectifs</b></p> <p>Encourager les entreprises canadiennes à élaborer et à réaliser des projets novateurs, à diversifier leurs produits, à développer des créneaux de marché et à adopter des pratiques technologiques exemplaires.</p>
<p><b>Résultats prévus</b></p> <p>Le PICTV comprend trois grands volets :</p> <p><b>1. Volet entreprise</b> : Aider les entreprises du secteur du textile et du vêtement à améliorer leur productivité, à évaluer les débouchés à l'exportation, à développer et mettre en œuvre des initiatives de commerce électronique, et à élaborer des plans d'affaires exhaustifs. Ce volet, qui devrait se terminer le 31 mars 2005, n'accepte plus de nouvelles demandes de financement. De 50 à 60 projets supplémentaires seront approuvés en 2004-2005, ce qui portera à environ 140 ou 150 le nombre de projets approuvés pour ce programme.</p> <p><b>2. Volet efficacité de la production de textiles</b> : Dans le cadre de ce nouveau volet du PICTV, qui en est à sa première année, 25 projets devraient être approuvés. Ces projets viseront à accroître la productivité et/ou l'efficacité dans la fabrication de textiles.</p> <p><b>3. Volet initiatives nationales</b> : Aider les groupes bénéficiaires, comme les associations sectorielles à élaborer des initiatives nationales dans des domaines comme le marketing mondial, l'image de marque et le commerce électronique.</p>
<p><b>Jalons</b></p> <p>À la fin de chaque volet du PICTV, tous les projets achevés seront examinés afin de déterminer leur niveau de réussite, et un rapport final indiquera les taux de réussite. De plus, environ 8 p. 100 des projets seront vérifiés afin de déterminer leur conformité aux critères du Programme et de contrôler les demandes de remboursement. Les projets à vérifier seront choisis en fonction d'une formule élaborée pour le Cadre de vérification axé sur les risques, qui classe les projets en fonction de cotes de risque.</p> <p>Les consultations, par le biais du Groupe de travail sur le textile et le vêtement, se poursuivront afin de s'assurer que le programme répond aux besoins de l'industrie.</p>

**Commercialisation de la recherche subventionnée par le gouvernement dans les universités et les hôpitaux de recherche**

10 000 000 \$

**Objectifs**

Améliorer la capacité de commercialisation des universités et des hôpitaux de recherche grâce à l'affectation de 50 millions de dollars sur cinq ans dans un fonds pilote. Les conseils subventionnaires et les consortiums d'universités et d'hôpitaux de recherche sont admissibles au financement, sur une base concurrentielle.

Un conseil consultatif du secteur privé sera mis sur pied pour orienter la conception et la mise en œuvre d'un processus concurrentiel, notamment l'établissement d'objectifs et de critères pour évaluer les propositions.

**Résultats prévus**

Amélioration de la capacité de commercialisation des universités et hôpitaux de recherche canadiens, de façon à permettre à ces institutions de mettre en marché plus rapidement et plus efficacement des découvertes issues de la recherche et à aider le Canada à tirer profit de son investissement dans la recherche.

**Jalons**

Mettre sur pied un comité consultatif composé de représentants du secteur privé ayant de l'expérience et des connaissances dans le domaine de l'élaboration et du financement d'initiatives de commercialisation. Collaborer avec le comité consultatif durant l'automne 2004 afin de concevoir la structure et l'exploitation du fonds. Sous réserve de l'approbation par le Parlement des détails du fonds, le programme sera lancé à la fin de l'exercice 2004-2005 ou au début de l'exercice suivant. Étant donné le délai nécessaire à la préparation des propositions, le financement des projets débutera au cours de l'exercice 2005-2006.

**Programme d'accès communautaire (PAC)**

21 150 000 \$

(pac.ic.gc.ca)

**Objectifs**

Faire en sorte que les Canadiens bénéficient d'un accès public à Internet à un prix abordable et qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour se servir d'Internet.

**Résultats prévus**

- Financement durable des centres du PAC dans tout le pays afin de fournir un accès public dans les écoles, les bibliothèques, les organismes communautaires, les immeubles gouvernementaux et d'autres installations, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et plus de 100 réseaux PAC.
- Sensibiliser le public aux avantages et aux possibilités découlant de l'utilisation des TIC pour des centaines de milliers de Canadiens.
- Offrir des millions d'heures de formation pour aider les citoyens à apprendre à utiliser efficacement les TIC.
- Appuyer les programmes et services en ligne du gouvernement par le biais des centres du PAC.

**Jalons**

Pour l'exercice 2004-2005, le PAC financera des centres dans tout le pays, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et des organismes communautaires.



<p><b>Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor)</b></p> <p>Programme FedNor : 46 300 000 \$</p> <p>Programme de développement des collectivités (Ontario) : 20 160 000 \$ <span style="float: right;">(fednor.ic.gc.ca)</span></p>
<p><b>Objectifs</b></p> <p><i>FedNor</i> : Promouvoir le développement économique dans le Nord de l'Ontario pour renforcer l'économie nationale et aider à créer des occasions d'affaires et des possibilités d'emploi.</p> <p><i>Programme de développement des collectivités</i> : Stimuler le développement économique en aidant les collectivités à développer et à diversifier leur économie par une planification stratégique communautaire, des services aux entreprises et un accès au capital.</p>
<p><b>Résultats prévus</b></p> <p><b>FedNor</b></p> <p><b>Accès au capital pour les petites entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidence accrue du financement de projets à risques plus élevés offert aux PME.</li> </ul> <p><b>Accès des petites entreprises à l'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et utilisation accrues des TIC.</li> </ul> <p><b>Accès des petites entreprises aux marchés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation et compétitivité accrues des entreprises.</li> <li>• Sensibilisation accrue des PME aux possibilités d'exportation, connaissances enrichies et utilisation de compétences commerciales.</li> </ul> <p><b>Promotion de collectivités durables et autonomes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de décisions et activités accrues dans les collectivités pour renforcer les économies locales, y compris dans les collectivités autochtones, et meilleure adaptation à l'économie du savoir.</li> <li>• Maintien et perfectionnement du capital humain.</li> </ul> <p><b>Programme de développement des collectivités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des collectivités grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans communautaires stratégiques.</li> <li>• Services de consultation et d'information aux PME.</li> <li>• Accès amélioré au capital pour appuyer les entreprises actuelles et aider les entrepreneurs à en créer de nouvelles.</li> </ul>
<p><b>Jalons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats accrus avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités et les institutions financières pour répondre aux besoins de financement des PME des régions rurales et du Nord.</li> <li>• Contributions à l'appui d'initiatives qui renforcent et améliorent la capacité d'innovation des collectivités et des PME des régions rurales et du Nord.</li> <li>• Prestation de services clés afin de faire connaître les débouchés commerciaux, de développer les compétences et les capacités commerciales, et d'appuyer de nouvelles activités de promotion commerciale internationale.</li> <li>• Appui à une capacité communautaire améliorée de planification et de développement à l'échelle locale.</li> </ul>

<b>Direction générale des applications de l'autoroute de l'information — Stratégie emploi jeunesse (DGAAI — SEJ)</b>	
14 760 000 \$	(jeunesse.gc.ca)
<b>Objectifs</b>	
Offrir des stages de travail à des jeunes de 15 à 30 ans qui possèdent des compétences en TIC, afin de leur donner un avantage dans l'économie du savoir au Canada et à l'étranger.	
<b>Résultats prévus</b>	
Les organisations communautaires, les écoles, les entreprises et le grand public amélioreront leur connaissance d'Internet et acquerront des compétences technologiques connexes.	
Contributions de la SEJ :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une main-d'œuvre qualifiée et procurer d'autres avantages éducatifs, sociaux et économiques grâce à l'utilisation accrue de nouvelles technologies de l'information.</li> <li>• Offrir aux jeunes une expérience de travail utile, en leur permettant d'acquérir des compétences commercialisables en TIC et d'autres compétences importantes, comme la communication, le leadership, le travail d'équipe, l'analyse et la créativité.</li> <li>• Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et les rendre plus productifs dans l'économie du savoir.</li> <li>• Mettre fin au cycle de l'impossibilité de nombreux jeunes de trouver un emploi parce qu'ils n'ont pas d'expérience, en particulier ceux qui doivent surmonter des obstacles à l'emploi.</li> <li>• Aider les jeunes à acquérir des compétences transférables en marketing, promotion, recherche, enseignement, formation et communications.</li> </ul>	
<b>Jalons</b>	
Pendant l'exercice 2004-2005, la DGAAI embauchera au moins 2 500 jeunes dans ses divers programmes, comme l'Initiative jeunesse du Programme d'accès communautaire, l'Initiative jeunesse de Rescol et Cyberjeunes Canada International. Ces jeunes acquerront des compétences utilisables dans un emploi à long terme.	
<b>Rescol</b>	
16 700 000 \$	(rescol.ca)
<b>Objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placer le Canada à l'avant-garde des capacités d'apprentissage en ligne.</li> <li>• Appuyer l'utilisation novatrice des TIC afin de développer des compétences axées sur l'emploi.</li> <li>• Promouvoir la compétitivité de l'industrie de l'apprentissage en ligne.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès accru des apprenants canadiens aux TIC et utilisation efficace de ces technologies.</li> <li>• Capacité canadienne accrue d'échanger, d'adapter et d'adopter les pratiques exemplaires nationales et internationales.</li> <li>• Connectivité et intégration accrues des TIC dans les écoles des Premières nations.</li> <li>• Sensibilisation accrue des normes techniques internationales libres pour l'industrie de l'apprentissage en ligne et les concepteurs de contenu d'apprentissage en ligne, et application accrue de ces normes.</li> <li>• Amélioration des normes à l'appui de l'interopérabilité, qui sont pertinentes pour les apprenants et les concepteurs canadiens.</li> <li>• Transformation d'un problème environnemental (le matériel de TIC excédentaire) en une ressource utile d'apprentissage et d'acquisition de compétences pour les Canadiens.</li> <li>• Documentation de l'efficacité de l'apprentissage en ligne.</li> </ul>	

<p><b>Jalons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une stratégie d'apprentissage en ligne.</li> <li>• Élaboration d'un programme de recherche sur l'apprentissage en ligne.</li> <li>• Augmentation de 30 p. 100 de la proportion des écoles des Premières nations raccordées à Internet haute vitesse.</li> <li>• Définition des besoins éducatifs et d'apprentissage continu des Premières nations en partenariat avec les parties autochtones intéressées, les fabricants de produits d'apprentissage en ligne et les autres intervenants du milieu de l'enseignement.</li> <li>• Préparation en vue de l'élaboration de normes internationales d'apprentissage en ligne et participation à l'élaboration de ces normes.</li> <li>• Élaboration de programmes de recherche sur l'apprentissage en ligne et ses conséquences pour les critères et les normes de cet apprentissage, et appui de ces recherches.</li> <li>• Promotion de l'utilisation des possibilités d'apprentissage en ligne au niveau postsecondaire en travaillant avec des consortiums d'établissements d'enseignement.</li> <li>• Don aux écoles d'ordinateurs remis à neuf.</li> </ul>
<p><b>Économie sociale – Financement</b></p> <p>7 000 000 \$</p>
<p><b>Objectifs</b></p> <p>Reconnaissant la contribution croissante de l'économie sociale aux collectivités, le budget de 2004 a prévu un financement supplémentaire de 100 millions de dollars sur cinq ans pour les programmes pilotes qui offrent du financement sous forme de capital patient et prêts aux entreprises sociales.</p> <p>L'accès aux prêts et au capital patient constitue souvent un élément essentiel de la capacité de croissance d'une entreprise sociale. L'amélioration de cet accès – qui facilitera le rôle que jouent les entreprises sociales dans l'atteinte des buts économiques, sociaux et communautaires – est l'objectif principal des initiatives de financement annoncées dans le budget de 2004.</p> <p>La répartition annuelle régionale des fonds est la suivante : Ouest canadien (5 millions de dollars par an); Ontario (7 millions par an); Québec (6 millions par an); et Canada atlantique (2 millions par an). Les organismes de développement régional octroieront les fonds dans l'Ouest canadien, au Québec et au Canada atlantique, alors qu'Industrie Canada et FedNor seront chargés de l'allocation des fonds en Ontario.</p>
<p><b>Résultats prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre accru d'entreprises sociales financièrement viables dans des collectivités de tout l'Ontario, suite au financement d'Industrie Canada.</li> <li>• Capacité accrue de ces entreprises de favoriser le bien-être économique et social des clients et collectivités qu'elles desservent.</li> </ul>
<p><b>Jalons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbations du Cabinet prévues pour l'automne 2004.</li> <li>• La mise en application de nouveaux instruments de financement, par l'entremise des organismes de développement régional et des organismes de prestation des services grand public, suivra selon les besoins.</li> </ul>
<p><b>Initiative d'adaptation économique industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux</b></p> <p>72 326 000 \$</p>
<p><b>Objectifs</b></p> <p>Générer à long terme des avantages économiques durables — emplois permanents, entreprises, nouveaux produits, adoption de nouvelles technologies et installations communautaires — dans les régions et les collectivités qui ont perdu des emplois permanents à cause des droits imposés par les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux, en finançant des projets propres à favoriser la diversification de l'économie et à réduire la dépendance à l'égard de cette industrie.</p>

**Résultats prévus**

Les résultats relatifs au renforcement des capacités des collectivités comprennent les suivants :

- Études des besoins et des atouts communautaires.
- Élaboration et mise en œuvre de plans d'action communautaires.
- Recrutement et maintien en poste de dirigeants communautaires et établissement de réseaux de leadership communautaires.
- Acquisition de compétences en gestion des affaires dans les collectivités touchées.
- Réseaux et partenariats de développement économique mis en place dans les collectivités touchées.

Pour la diversification, l'amélioration de la productivité et les nouveaux débouchés économiques, les résultats comprennent les suivants :

- Exploitation d'essences feuillues sous-utilisées ou non utilisées.
- Projets de forêts modèles et d'amélioration des peuplements.
- Mise en place de procédés de transformation et de produits à valeur ajoutée dans les PME.
- Transferts de technologies aux PME.
- Projets précommerciaux ou de démonstration axés sur la transformation du bois et la mise au point de produits.
- Commercialisation (initiatives de commercialisation des prototypes et du produit de la recherche).
- Formation de partenariats internationaux et développement de marchés d'exportation et de nouveaux marchés.
- Activités de détail portant sur les produits du bois.
- Nouvelles activités de fabrication dans les collectivités touchées.
- Mise en valeur d'attractions touristiques actuelles ou nouvelles, y compris l'écotourisme autochtone.
- Initiatives de marketing visant à attirer de nouveaux investissements dans les collectivités touchées.

**Jalons**

Les sources d'information requises pour évaluer le rendement du programme sont les suivantes :

- Rapports sur le rendement à remettre périodiquement par les organismes de développement régional à Industrie Canada, conformément aux indicateurs et mesures de rendement convenus.
- Bénéficiaires du financement de programme pour les projets approuvés, au moyen d'entrevues et d'un examen des renseignements financiers et des renseignements sur les projets.
- Parties intéressées des régions ou collectivités qui devraient profiter des projets approuvés (au moyen d'entrevues et de sondages).
- Statistique Canada ou autres sources vérifiables et indépendantes de données socioéconomiques. (Dans la mesure du possible, des données justificatives seront demandées aux personnes interrogées. En outre, d'autres personnes qui connaissent bien les sujets seront consultées pour vérifier l'information obtenue.)

**Mécanisme de financement structuré**

54 084 000 \$ ([strategis.gc.ca/epic/internet/insim-cnmi.nsf/vwGeneratedInterF/uv00003f.html](http://strategis.gc.ca/epic/internet/insim-cnmi.nsf/vwGeneratedInterF/uv00003f.html))

**Objectifs**

- Stimuler les activités économiques dans le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle en offrant une aide financière aux acheteurs-preneurs de navires de construction canadienne, pour accroître les recettes annuelles d'environ 200 millions de dollars et le nombre d'emplois, de 1 740.
- Offrir à l'industrie un financement à un taux concurrentiel pour tenir compte des défis uniques qu'elle doit surmonter sur le marché mondial d'aujourd'hui. Ce programme mettra l'accent sur les possibilités et son application sera tournée vers l'avenir.
- Offrir une solution de remplacement aux propriétaires de navires canadiens qui ne peuvent profiter pleinement de la déduction pour amortissement accéléré.

Compte tenu de la conjoncture internationale actuelle dans le secteur de la construction navale et maritime industrielle, le Mécanisme de financement structuré constitue un élément essentiel du cadre stratégique canadien récemment annoncé dans le domaine de la construction navale (*Cap sur les nouveaux débouchés — Nouveau cadre stratégique pour le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle*), qui vise les objectifs indiqués ci-dessus.

<p><b>Résultats prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver et lancer au moins 10 projets, dont au moins un grand projet exigeant l'approbation du Cabinet.</li> <li>• Créer des ventes de 200 millions de dollars dans les chantiers navals, soit l'équivalent de 1 700 années-personnes d'emploi direct.</li> <li>• Maintenir les coûts globaux du Mécanisme à un maximum de 25 000 \$ par année-personne.</li> </ul>
<p><b>Jalons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ventes navales générées par le Mécanisme sont constatées et suivies lorsque des demandes de paiement sont présentées au Mécanisme.</li> <li>• Les participants font état des effets sur la création d'emplois découlant des projets achevés (p. ex. le nombre d'années-personnes d'emplois directs qui sont affectées à la construction d'un navire).</li> <li>• Les participants fournissent également des renseignements sur l'importance des projets achevés en ce qui concerne l'acquisition de compétences, l'innovation, la compétitivité des coûts, l'expansion du marché et la création de partenariats dans leur organisation.</li> </ul>
<p><b>Partenariat technologique Canada (PTC)</b></p> <p>Programme de R-D de PTC : 385 310 000 \$</p> <p>Programme des adhérents pionniers h2 de PTC (APh2) : 8 825 000 \$ <span style="float: right;">(ptc.ic.gc.ca)</span></p>
<p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Programme de R-D de PTC :</b> Faire avancer les connaissances du Canada pour améliorer la position technologique et stratégique des entreprises effectuant de la R-D; renforcer le système d'innovation du Canada; élargir et approfondir la capacité de R-D du Canada; faire des progrès en matière de santé et de sécurité.</p> <p>Ces objectifs visent à faire en sorte que l'innovation au Canada soutienne des secteurs importants et ait des répercussions à long terme, qui contribueront par la suite à l'amélioration du rendement et de la compétitivité industriels, du développement durable, de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement.</p> <p><b>Programme des adhérents pionniers h2 (APh2) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la sensibilisation et l'acceptation des citoyens, des consommateurs et des investisseurs relativement aux capacités de l'hydrogène.</li> <li>• Intégrer les technologies de l'hydrogène et celles qui lui sont compatibles.</li> <li>• Édifier les infrastructures de l'hydrogène.</li> <li>• Acquérir des compétences et mettre en place une chaîne d'approvisionnement dans l'industrie de l'hydrogène.</li> <li>• Établir des codes et des normes pour l'industrie de l'hydrogène.</li> <li>• Renforcer le rendement, la fiabilité, la durabilité et la viabilité économique de la technologie de l'hydrogène et des technologies qui lui sont compatibles.</li> </ul> <p>Les objectifs du programme seront atteints grâce à des projets pilotes dans le domaine de la technologie de l'hydrogène.</p>
<p><b>Résultats prévus</b></p> <p>Pour plus de renseignements : <a href="http://ptc.ic.gc.ca">ptc.ic.gc.ca</a> et <a href="http://ptc.ic.gc.ca/h2">ptc.ic.gc.ca/h2</a></p>

**Jalons**

- En consultation avec ses partenaires, PTC élabore, à l'intention des entreprises bénéficiaires, des lignes directrices sur la présentation de renseignements sur les avantages, afin de les aider à définir les contributions de leurs projets à des avantages stratégiques d'intérêt primordial pour le gouvernement du Canada et les Canadiens, et à présenter des rapports sur ces contributions.
- Dans le cadre de la mise au point de ses procédures, PTC continue d'examiner ses procédures d'établissement de priorité, de diligence raisonnable et d'approbation.
- En vue d'accroître sa présence régionale, d'améliorer sa capacité de prestation de services et de suivre l'évolution des besoins des clients, PTC a créé 15 postes d'agents à l'innovation dans l'ensemble du pays de façon à promouvoir PTC et d'autres programmes d'innovation fédéraux.
- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement axée sur l'avenir, PTC étudiera la manière dont son programme peut le mieux soutenir l'innovation dans les technologies naissantes et transformatrices, tout en continuant de soutenir la R-D dans des industries traditionnelles et en pleine maturité pour permettre à ces dernières d'être concurrentielles dans l'économie du savoir.
- Approbation de certains projets dans le cadre du programme national de cinq ans, APh2.
- Une équipe d'Industrie Canada dirigera la promotion et la démonstration de technologies de l'hydrogène et de technologies compatibles auprès des parties intéressées du gouvernement, du secteur privé et du public canadien.

**Tableau 5 : Fondations (subventions conditionnelles)**

<b>Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs</b>		
La Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) est une organisation privée sans but lucratif qui vise à appuyer et à développer l'entrepreneuriat chez les jeunes. Le programme offre des prêts, un mentorat et un site Web interactif aux jeunes entrepreneurs de 18 à 34 ans. (fcje.ca)		
<b>Montant et date du financement accordé</b>	<b>Utilisation prévue des fonds</b>	<b>Résultats attendus</b>
La FCJE a reçu une subvention de 7,5 millions de dollars en mars 2002 afin d'élargir ses programmes sur une période de quatre ans.	Accroître son activité au Québec par un éventail de nouvelles initiatives.	Prêts et services de mentorat offerts dans 250 nouvelles collectivités, et une plus grande présence au Québec.
	Continuer de promouvoir les programmes existants auprès des jeunes Autochtones.	Collaboration avec des organisations autochtones et la Banque de développement du Canada pour offrir des services complémentaires de mentorat et de soutien aux services de prêt gérés par les Autochtones.
	Élargir <b>youthbusiness.com</b> (en anglais seulement).	Ressource en ligne améliorée à l'intention des jeunes entrepreneurs.

<b>Centre canadien de technologie créative (Shad International)</b>		
<p>Shad International (Shad) est un établissement d'enseignement agréé et sans but lucratif qui vise à former des leaders innovateurs en sciences, en technologie et en entrepreneuriat. Le programme Shad Valley est un programme d'études et de stages offert l'été aux élèves de fin de secondaire. (<a href="http://shad.ca">shad.ca</a>)</p>		
<b>Montant et date du financement accordé</b>	<b>Utilisation prévue des fonds</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Shad a reçu une subvention de 6 millions de dollars en mars 2002 afin d'élargir son programme sur une période de quatre ans.</p>	<p>Élargir le programme Shad Valley à l'ensemble du Canada.</p>	<p>Quatre autres universités accueilleraient le programme d'été d'un mois, y compris un programme en français ou bilingue et une université hôte au Québec.</p>
	<p>Accroître le nombre de participants à Shad Valley.</p>	<p>Augmentation de plus de 50 p. 100 du nombre de participants à Shad Valley par rapport aux 429 élèves actuellement acceptés chaque année.</p>
	<p>Élargir le programme de bourses.</p>	<p>Programme de bourses élargi permettant à un plus grand nombre d'élèves de participer, quelle que soit leur situation économique.</p>
	<p>Réduire le coût du partenariat pour les PME et accroître le nombre d'entreprises partenaires.</p>	<p>Hausse pouvant atteindre 50 p. 100 par rapport aux 160 sociétés qui sont partenaires actuellement.</p>
<b>Fondation canadienne pour l'innovation</b>		
<p>La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est une société indépendante créée par le gouvernement du Canada en 1997. Elle a pour mandat d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et d'autres établissements sans but lucratif canadiens de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique de calibre international. (<a href="http://innovation.ca">innovation.ca</a>)</p>		
<b>Montant et date du financement accordé</b>	<b>Utilisation prévue des fonds</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>En août 2003, dans le cadre de l'accord de 2003 sur le renouvellement des soins de santé conclu avec les provinces, la FCI a reçu du gouvernement du Canada une subvention de 500 millions de dollars afin d'établir le Fonds des hôpitaux de recherche (FHR). Ce fonds est un fonds complémentaire du Fonds d'innovation (FI) de la FCI.</p> <p>Même si la FCI relève du ministre de l'Industrie, son financement provient directement du ministère des Finances Canada.</p> <p>Depuis sa création en 1997, la FCI a reçu 3,65 milliards de dollars du gouvernement du Canada.</p>	<p>Consacrer environ 100 millions de dollars du FHR au concours de 2004 en cours du FI et annoncer les résultats du FHR à l'automne 2004. Consacrer les 400 millions de dollars qui restent aux futurs concours du FI.</p>	<p>Contribution à des projets de recherche dans les hôpitaux à l'appui de la recherche novatrice et de la formation. Promotion d'une approche plus intégrée et multidisciplinaire dans la recherche en santé.</p>
	<p>Investir jusqu'à 720 millions de dollars dans les autres programmes de la FCI pour appuyer un nombre limité de projets d'infrastructure exceptionnels, de nouveaux chercheurs et de nouvelles chaires de recherche du Canada, ainsi que les coûts d'exploitation supplémentaires des nouvelles infrastructures.</p>	<p>Appui fourni à des établissements pour qu'ils atteignent de nouveaux sommets dans l'excellence de la recherche. Appui fourni pour attirer et garder les meilleurs talents. Optimisation de l'incidence des investissements dans l'infrastructure.</p>

<b>Génome Canada</b>		
<p>Génome Canada est une société indépendante créée en 2000. Elle a pour mandat d'aider le Canada à devenir un chef de file mondial dans certains domaines de la recherche génomique et protéomique en établissant des consortiums pour effectuer des recherches en génomique et protéomique, appuyer des plates-formes technologiques et soutenir de grands projets en génomique et en protéomique. (<a href="http://www.genomecanada.ca">www.genomecanada.ca</a>)</p>		
<b>Montant et date du financement accordé</b>	<b>Utilisation prévue des fonds</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Depuis sa création en 2000, Génome Canada a reçu 375 millions de dollars du gouvernement du Canada. Ce montant comprend 75 millions de dollars reçus en juin 2003 pour la recherche génomique appliquée à la santé.</p> <p>Dans le budget de 2004, le gouvernement fédéral a accordé 60 millions de dollars de plus à Génome Canada.</p>	<p>En avril 2004, à l'issue d'une évaluation internationale par les pairs, le gouvernement fédéral a accordé 61,5 millions de dollars à 14 projets novateurs de génomique en santé. Ce montant s'ajoutera aux 61,5 millions de dollars fournis par d'autres partenaires. Le financement fédéral appuiera également des plates-formes scientifiques et technologiques régionales, poursuivra la sensibilisation par des symposiums, le site Web et le rapport annuel de Génome Canada, et continuera de tisser des liens internationaux au moyen de protocoles d'entente internationaux.</p> <p>Les 60 millions de dollars accordés dans le budget de 2004 serviront à continuer de renforcer la recherche en génomique au Canada.</p>	<p>Accélération continue de l'investissement dans des recherches de pointe en génomique et en protéomique, en insistant dans le concours sur la recherche en génomique appliquée à la santé pour offrir des soins de santé prédictifs, préventifs et personnalisés.</p> <p>Élaboration continue d'une approche fédérale-provinciale-territoriale coordonnée pour la recherche en génomique.</p> <p>Poursuite continue de partenariats publics-privés.</p> <p>Élaboration plus poussée des plates-formes scientifiques et technologiques pour fournir aux chercheurs canadiens l'infrastructure nécessaire, afin que les entreprises canadiennes puissent profiter des découvertes canadiennes.</p>
<b>Institut canadien de recherches avancées</b>		
<p>L'Institut canadien de recherches avancées (ICRA) encourage l'excellence dans la recherche au Canada et renforce la communauté des chercheurs du Canada en réunissant des chercheurs de tout premier ordre qui se penchent sur de grands enjeux de la société humaine et font avancer notre compréhension du monde naturel. (<a href="http://ciar.ca">ciar.ca</a> — en anglais seulement)</p>		
<b>Montant et date du financement accordé</b>	<b>Utilisation prévue des fonds</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>L'ICRA a reçu une subvention de 25 millions de dollars en mars 2002 pour financer ses activités de 2002-2003 à 2006-2007.</p>	<p>Renforcer la préparation, le recrutement et le maintien en poste de personnel hautement qualifié au Canada.</p>	<p>L'ICRA recrutera de nouveaux chercheurs qui seront membres des programmes, élargira la participation des étudiants du deuxième cycle et de niveau postdoctoral aux réunions sur les programmes, et lancera le Réseau des nouveaux chercheurs afin de former et d'encadrer de jeunes chercheurs.</p>



Montant et date du financement accordé	Utilisation prévue des fonds	Résultats attendus
	Stimuler l'investissement du secteur privé et des provinces dans la R-D fondamentale au Canada.	L'ICRA dépassera ses besoins de financement qui sont de 5 millions de dollars et progressera vers l'objectif consistant à obtenir 6,2 millions de dollars de financement.
	Renforcer les capacités de recherche interdisciplinaire dans les domaines qui revêtent une importance particulière pour le Canada.	L'ICRA renforcera et renouvellera ses programmes de recherche interdisciplinaire en cosmologie et en gravité, en évolution du système terrestre, en biologie évolutionniste, en nanoélectronique, en traitement de l'information quantique, en matériaux quantiques et sur les sociétés qui réussissent. L'ICRA lancera un nouveau programme dans un domaine où son financement ferait une différence importante.
	Encourager le resserrement des liens entre les chercheurs canadiens et étrangers.	L'ICRA accroîtra le nombre de nouveaux associés internationaux et la promotion de l'Institut dans les médias canadiens et internationaux.
<b>Fondation Pierre Elliott Trudeau</b> La Fondation Pierre Elliott Trudeau accorde des bourses à des étudiants canadiens et étrangers prometteurs désireux de poursuivre au Canada des études doctorales en sciences humaines. Elle accorde également des bourses à des chercheurs en milieu de carrière et offre des mentorats à des professionnels chevronnés qui travaillent dans le domaine de la politique publique. La Fondation doit présenter un rapport annuel à Industrie Canada. Elle gère les fonds conformément à des modalités précises. <span style="float: right;">(fondationtrudeau.ca)</span>		
Montant et date du financement accordé	Utilisation prévue des fonds	Résultats attendus
La Fondation a reçu en mars 2002 une dotation de 125 millions de dollars. Seuls les intérêts sur la dotation peuvent être utilisés pour financer les programmes de bourses et les activités de sensibilisation.	Offrir des bourses individuelles de 35 000 \$ et fournir 15 000 \$ pour les frais de déplacement et de réseautage.	Porter à 30 le nombre d'étudiants bénéficiant de fonds au niveau du doctorat.
	Offrir des bourses de recherche d'une valeur individuelle de 50 000 \$ et fournir 25 000 \$ pour les frais de déplacement et de réseautage.	Porter à 12 le nombre de bourses de recherche.
	Offrir des mentorats d'une valeur individuelle de 20 000 \$ et fournir 15 000 \$ pour les frais de déplacement et de réseautage.	Porter à neuf le nombre de mentorats.
	Informers le public.	La Fondation organisera une grande conférence sur des questions sociales ou relatives à la politique publique.

**Tableau 6 : Principaux programmes et initiatives**

Industrie Canada s'efforce de réaliser ses plans en exécutant ses grandes initiatives et programmes. L'information sur ces efforts est présentée par résultat stratégique à la section 3.2. Des renseignements supplémentaires, notamment les dépenses prévues et les résultats attendus, figurent dans les tableaux sur les programmes de paiements de transfert, les fondations et les initiatives horizontales de la section 5.4. Pour des renseignements supplémentaires sur tous les programmes d'Industrie Canada, consulter [www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/ICPages/Programmes-et-services](http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/ICPages/Programmes-et-services)

<b>Un marché équitable, efficace et concurrentiel</b>
Initiative de la réglementation intelligente, Programme de gestion du spectre, Initiative pour l'administration ponctuelle et ordonnée des dossiers d'insolvabilité du Bureau du surintendant des faillites Canada, Passerelle d'information pour le consommateur canadien, Forum sur la prévention de la fraude, Union internationale des télécommunications.
<b>Une économie innovatrice</b>
Programme de R-D et programme des APh2 de PTC, Innovation Excellence H2, Programme d'aide à la recherche industrielle – PTC, Fondation canadienne pour l'innovation, Génome Canada, Quartier de la découverte MaRS, Centre canadien de technologie créative, Institut canadien de recherches avancées, Precarn, Fondation Pierre Elliott Trudeau, Stratégie canadienne de la biotechnologie, CANARIE (CA*net4), Programme d'accès à large bande en régions rurales et éloignées.
<b>Industrie concurrentielle et collectivités durables</b>
Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, programmes d'Entreprise autochtone Canada, Programme d'infrastructures Canada-Ontario, Programme de financement des petites entreprises du Canada, Programme de recherche sur le financement des PME, Initiative d'allègement du fardeau administratif, Initiative d'adaptation économique industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux, Mécanisme de financement structuré, SourceCAN, ebiz.facile, Gouvernement en direct, Collectivités ingénieuses, Francommunautés virtuelles, Programme d'accès communautaire, Rescol, Vision de la prestation des services aux entreprises, Strategis, BizPaL, Étudiants bien branchés, Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord, Initiative nationale de satellite, Télécommunications d'urgence, Stratégie de développement durable, Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, Shad International, Programme de développement des collectivités, Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, Efficacité de la production de textiles, Bureau des appareils et accessoires fonctionnels, Web pour tous, Centres de services aux entreprises du Canada, Portail des affaires, Projet pilote de gestion de la chaîne d'approvisionnement, Initiative des villes durables, Qualité de l'air transfrontalier, Industries de la langue.

**Tableau 7 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles**

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004*	<b>Recettes prévues 2004-2005</b>	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
<b>Recettes disponibles</b>				
<i>Règlements et services axés sur le marché</i>				
Recherche sur les communications	7,6	<b>9,7</b>	9,7	9,7
<i>Développement sectoriel de l'industrie</i>				
Faillite et insolvabilité	29,9	<b>30,9</b>	31,9	31,9
Réglementation sur les sociétés	7,3	<b>7,5</b>	7,7	7,7
Fonds renouvelable – Office de la propriété intellectuelle du Canada	112,8	<b>136,0</b>	145,7	153,1
Droit et politique de la concurrence	8,8	<b>10,5</b>	10,5	10,5
	158,8	<b>184,9</b>	195,8	203,2
<b>Total partiel des recettes disponibles</b>	166,4	<b>194,6</b>	205,5	212,9
<b>Recettes non disponibles</b>				
<i>Règlements et services axés sur le marché</i>				
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
Réglementation des mesures	2,0	<b>2,1</b>	2,1	2,1
Réglementation en matière d'étiquetage et de publicité	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
Gestion du spectre **	107,7	<b>211,5</b>	211,5	211,5
Autre ***	19,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
	129,8	<b>214,7</b>	214,7	214,7
<i>Développement sectoriel de l'industrie</i>				
Recherche sur les communications	1,5	<b>1,5</b>	1,5	1,5
Revenu de placements	13,6	<b>13,3</b>	13,1	12,8
Développement	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
Frais de service en vertu de la LPPE / LFPEC ****	18,8	<b>62,8</b>	62,5	64,7
Rentrées de fonds des contributions remboursables	79,8	<b>97,7</b>	118,0	168,0
Autre	1,5	<b>0,0</b>	0,0	0,0
	115,2	<b>175,3</b>	195,1	247,0
<b>Total partiel des recettes non disponibles</b>	245,0	<b>390,0</b>	409,8	461,7
<b>Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles</b>	411,4	<b>584,6</b>	615,3	674,6

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice.

\*\* Facturation de 2003-2004 différée en raison de la mise en œuvre de changements dans le régime d'octroi des licences pour les services de communications personnelles ou cellulaires.

\*\*\* Ce montant inclut les amendes et remboursements des dépenses de l'exercice précédent.

\*\*\*\* Les montants pour 2004-2005 et exercices suivants correspondent au regroupement des recettes d'Industrie Canada, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

**Tableau 8 : Frais d'utilisation externe**

Ce tableau présente les activités prévues d'Industrie Canada pour imposer ou modifier des droits, pour la période de planification. Les organisations suivantes ne prévoient pas instaurer de nouveaux frais ni modifier les frais existants :

- Bureau de la concurrence
- Corporations Canada
- Centre de recherches sur les communications Canada
- Bureau du surintendant des faillites Canada
- Direction de financement de programmes aux petites entreprises du Canada

<b>Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)</b>
<p>L'OPIC accorde ou enregistre la propriété pour cinq types de propriété intellectuelle, soit les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.</p> <p><b>Type de frais*</b> : R, <b>Pouvoir d'établissement des frais**</b> : RB, RMC, RDI, RDA</p> <p><b>Date d'entrée en vigueur du changement prévu</b> : Deuxième moitié de 2004, lorsque l'OPIC commencera à offrir les nouveaux services.</p> <p><b>Raison de l'imposition ou de la modification des frais</b> : L'imposition de nouveaux droits est requise parce que l'OPIC a été autorisé à devenir une administration chargée de la recherche internationale et une administration chargée de l'examen préliminaire international en vertu du Traité de coopération en matière de brevets.</p> <p><b>Processus de consultation et d'examen prévu</b> : Une série de consultations avec les parties intéressées et les clients a eu lieu à l'automne 2002. Les droits ont été approuvés par le gouverneur en conseil en juin 2003.</p>
<b>Mesures Canada</b>
<p><b>Programme d'enregistrement — Secteur pétrolier aval</b></p> <p><b>Type de frais*</b> : D et P, <b>Pouvoir d'établissement des frais**</b> : LPM (Accord)</p> <p><b>Date d'entrée en vigueur du changement prévu</b> : Avril 2004</p> <p><b>Raison de l'imposition ou de la modification des frais</b> : Recommandation consensuelle des intervenants en vue de mettre en œuvre un programme d'enregistrement qui permet aux fournisseurs de services autorisés de mener, au nom de Mesures Canada, des inspections des appareils commerciaux utilisés dans le secteur pétrolier aval.</p> <p><b>Processus de consultation et d'examen prévu</b> : Les consultations des parties visées et des fournisseurs de services éventuels ont débuté en juillet 2003 et ont été menées au moyen du site Internet de Mesures Canada et du Forum canadien sur les mesures commerciales (forum de consultation et d'information hébergé par Mesures Canada et auquel participent des représentants de l'industrie). Les droits du programme d'enregistrement sont alignés sur les programmes d'accréditation existants. Ils sont jugés raisonnables et ne constituent pas un obstacle pour les organisations qui souhaitent devenir fournisseurs de services autorisés.</p>

<p><b>Gestion du spectre</b></p> <p><b>Renouvellement de licence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du régime de licences pour les systèmes cellulaires et le service de communications personnelles (1995)</li> <li>• Licences du service fixe par satellite et de satellite de radiodiffusion</li> </ul> <p><b>Type de frais*</b> : D et P, <b>Pouvoir d'établissement des frais**</b> : LR, LMI, LGFP</p> <p><b>Date d'entrée en vigueur du changement prévu</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> avril 2004 (période de transition de 2004 à 2011)</li> <li>• Le régime de droits prévu devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005.</li> </ul> <p><b>Raison de l'imposition ou de la modification des frais</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être cohérent avec la priorité d'Industrie Canada relative au marché, qui consiste à créer un marché des télécommunications sans fil plus équitable, efficace et concurrentiel, et être conforme à la priorité du Ministère relative à la réglementation intelligente, qui consiste à réduire le fardeau administratif et les coûts pour les entreprises et le gouvernement.</li> <li>• Il y a actuellement peu de rationalisation des droits existants. Les nouveaux droits visent à recouvrer un montant équitable pour l'utilisation des ressources orbitales et du spectre.</li> </ul> <p><b>Processus de consultation et d'examen prévu</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus de consultation et d'examen s'est achevé en 2003. Les modifications prévues afin d'abroger les dispositions pertinentes du <i>Règlement sur la radiocommunication</i> seront achevées durant l'exercice 2004-2005.</li> <li>• Un document de consultation est en cours de rédaction; le processus de consultation commencera probablement au deuxième trimestre de 2004.</li> </ul> <p><b>Vente aux enchères du spectre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 300 MHz et 3 500 MHz (y compris les fréquences du spectre non attribuées)</li> </ul> <p><b>Type de frais*</b> : D et P, <b>Pouvoir d'établissement des frais**</b> : LR</p> <p><b>Date d'entrée en vigueur du changement prévu</b> : Automne 2004</p> <p><b>Raison de l'imposition ou de la modification des frais</b> : Faciliter la croissance des services de communications sans fil dans la bande 2 300 MHz et de l'accès fixe sans fil dans la bande 3 500 MHz, à la fois dans les régions urbaines et rurales, et faciliter également la mise en œuvre de nouveaux services innovateurs.</p> <p><b>Processus de consultation et d'examen prévu</b> : Les consultations sont achevées et l'adjudication a eu lieu en février 2004. Un processus de consultation permettra d'informer les parties intéressées de l'intention du Ministère d'accorder des licences pour les fréquences du spectre non attribuées à l'issue de cette adjudication, sur la base du premier arrivé, premier servi, ou par une autre adjudication, si la demande dépasse l'offre.</p> <p><b>Approbation de matériel radio et terminal</b></p> <p><b>Type de frais*</b> : R, <b>Pouvoir d'établissement des frais**</b> : LMI</p> <p><b>Date d'entrée en vigueur du changement prévu</b> : Printemps 2004</p> <p><b>Raison de l'imposition ou de la modification des frais</b> : Les droits actuels sont désuets et ne sont pas compatibles avec les nouvelles technologies et les procédures d'évaluation de la conformité.</p> <p><b>Processus de consultation et d'examen prévu</b> : La proposition a été présentée à plusieurs réunions du Comité consultatif du Programme de raccordement des terminaux et du comité du Conseil consultatif canadien de la radio. Des observations ont été formulées et prises en considération. Une consultation officielle de 75 jours a commencé lors de la publication d'un avis dans la <i>Gazette du Canada</i> en décembre 2003 - janvier 2004. Après examen des commentaires et prise en considération des commentaires négatifs, le cas échéant, le décret sur les droits proposés sera présenté pour approbation en vertu de la LMI et le décret actuel en vertu de la LGFP sera abrogé.</p>
--

\* **Type de frais** : Droit et privilège (D et P), Service réglementaire (R).

\*\* **Pouvoir d'établissement des frais** : *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), *Loi sur le ministère de l'Industrie* (LMI), *Loi sur la radiocommunication* (LR), *Loi sur les poids et mesures* (LPM), *Règles sur les brevets* (RB), *Règlement sur le droit d'auteur* (RDA), *Règlement sur les dessins industriels* (RDI), *Règlement sur les marques de commerce* (RMC).

**Tableau 9 : Coût net du ou des programmes pour l'année budgétaire**

(en millions de dollars)	<b>Industrie Canada</b>
Dépenses prévues nettes	1 702,5
Plus :	
<i>Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	47,5
Cotisations visant la part de l'employeur pour les primes d'assurance des employés et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	22,7
Protection des accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,5
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	4,3
<b>Total partiel</b>	<b>75,0</b>
<b>Coût total du Programme</b>	<b>1 777,5</b>
Moins : Recettes non disponibles	390,0
<b>Coût net du Programme pour 2004-2005</b>	<b>1 387,5</b>

**Tableau 10 : État financiers de fonds renouvelable — États des résultats du fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)**

(en millions de dollars)	Prévisions 2003-2004	<b>Prévues 2004-2005</b>	Prévues 2005-2006	Prévues 2006-2007
<b>Recettes disponibles</b>	95,7	<b>122,3</b>	134,3	149,9
<b>Dépenses</b>				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux des employés	62,4	<b>79,1</b>	89,8	99,3
Dépréciation	15,0	<b>19,3</b>	19,6	19,4
Réparations et entretien	1,1	<b>1,0</b>	1,0	1,1
Services administratifs et de soutien	13,9	<b>14,9</b>	15,9	16,5
Services publics, matériel et fournitures	7,8	<b>10,8</b>	11,5	11,8
Marketing	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
Intérêts	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
<b>Total des dépenses</b>	100,2	<b>125,1</b>	137,8	148,1
<b>Excédent (déficit) partiel</b>	(4,5)	<b>(2,8)</b>	(3,5)	1,8
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	6,4	<b>6,4</b>	6,4	6,4
<b>Excédent (déficit)</b>	1,9	<b>3,6</b>	2,9	8,2

**Tableau 11 : Fonds renouvelable — État de l'évolution de la situation financière**

(en millions de dollars)	Prévisions 2003-2004	<b>Prévues</b> <b>2004-2005</b>	Prévues 2005-2006	Prévues 2006-2007
<b>Excédent (déficit)</b>	1,9	<b>3,6</b>	2,9	8,2
Ajouter les postes hors trésorerie :				
Dépréciation ou amortissement	15,0	<b>19,3</b>	19,6	19,4
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	(6,4)	<b>(6,4)</b>	(6,4)	(6,4)
Activités de placement :				
Acquisition de biens amortissables	(2,5)	<b>(14,0)</b>	(13,0)	(11,0)
Changement des actifs et des passifs à court et à long terme	8,7	<b>14,3</b>	12,5	3,8
<b>Excédent de trésorerie*</b>	16,7	<b>16,8</b>	15,6	14,0

\* L'excédent de trésorerie dans la colonne des prévisions 2003-2004 diffère du montant publié dans les Comptes publics. Cette différence provient d'une surévaluation de 9,6 millions de dollars de l'autorité de l'OPIIC dans les Comptes publics.

**Tableau 12 : Fonds renouvelable — Utilisation prévue des autorisations**

(en millions de dollars)	Prévisions 2003-2004	<b>Prévues</b> <b>2004-2005</b>	Prévues 2005-2006	Prévues 2006-2007
Autorisations*	5,0	<b>5,0</b>	5,0	5,0
Prélèvements :				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	57,5	<b>74,8</b>	91,6	107,2
Crédit 5 du CT	0,6	<b>0,0</b>	0,0	0,0
Excédent prévu (prélèvement)	16,7	<b>16,8</b>	15,6	14,0
	74,8	<b>91,6</b>	107,2	121,2
<b>Solde projeté au 31 mars**</b>	79,8	<b>96,6</b>	112,2	126,2

\* Au plus 5 millions de dollars peuvent être prélevés sur le Trésor à un moment donné.

\*\* L'excédent cumulatif des autorisations dans la colonne des prévisions 2003-2004 diffère du montant publié dans les Comptes publics. Cette différence provient d'une surévaluation de 9,6 millions de dollars de l'autorité de l'OPIIC dans les Comptes publics.

**Tableau 13 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)**

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	<b>Dépenses</b> <b>prévues</b> <b>2004-2005</b>	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
<b>Développement sectoriel de l'industrie</b>				
Paiement conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	-	<b>0,3</b>	0,3	0,3
Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	-	<b>0,5</b>	0,5	0,5
<b>Total</b>	-	<b>0,8</b>	0,8	0,8

**Tableau 14 : Diversification des modes de prestation des services**

<p><b>Direction générale de la réglementation des radiocommunications et de la radiodiffusion</b>  <b>Améliorer l'efficacité des services en ligne du spectre</b></p>
<p><b>Contribution à l'organisation :</b> Le spectre électronique en direct (SEED) a été élaboré dans le cadre de Gouvernement en direct. Il est renforcé afin d'améliorer l'efficacité du service. La vision du SEED consiste à améliorer les services aux clients, à répondre à leurs besoins et à réduire les coûts au minimum en simplifiant, en rationalisant et en informatisant les processus. La mise en œuvre de cette initiative assurera un accès en ligne à toute l'information et permettra une interaction électronique avec les clients pour tous les services clés, au besoin.</p> <p><b>État de la proposition :</b> En cours</p> <p><b>Date de mise en œuvre :</b> Décembre 2005</p> <p><b>Personne-ressource :</b> Brian McManus (613) 998-3521</p>
<p><b>Direction générale du génie du spectre</b>  <b>Permettre l'automarquage du matériel terminal au lieu de faire apposer une étiquette fournie par Industrie Canada</b></p>
<p><b>Contribution à l'organisation :</b> Le recours à l'automarquage réduira les coûts qu'assume l'industrie pour marquer son matériel terminal conformément aux exigences réglementaires. À l'heure actuelle, même si l'automarquage est permis, l'exploitant doit conclure une entente avec Industrie Canada et acquitter un droit pour chaque appareil marqué. C'est pourquoi la mise en œuvre de l'étiquetage et de l'automarquage représente encore un lourd fardeau administratif pour l'industrie.</p> <p><b>État de la proposition :</b> En remplaçant les droits de marquage à l'unité par un droit d'enregistrement à tarif unique, il ne sera plus nécessaire de payer Industrie Canada pour les produits automarqués. La nouvelle structure de frais devrait être mise en place à l'automne 2004. L'industrie pourra alors profiter pleinement de tous les avantages de l'automarquage en pouvant marquer ou graver efficacement les numéros d'Industrie Canada sur tous les appareils fabriqués.</p> <p><b>Date de mise en œuvre :</b> Automne 2004</p> <p><b>Personne-ressource :</b> Claude Beaudoin (613) 990-4714</p>
<p><b>Direction générale du génie du spectre</b>  <b>Rationalisation du processus d'homologation pour le matériel radio</b></p>
<p><b>Contribution à l'organisation :</b> Les accords et ententes de reconnaissance mutuelle rationalisent les processus d'évaluation de la conformité et permettent de procéder localement aux évaluations. Ces ententes sont utiles à l'industrie du matériel de radiocommunication, car elles lui permettent d'économiser temps et argent en retenant les services d'organismes de certification du secteur privé pour assurer localement la mise à l'essai (phase I) et l'homologation (phase II) de leurs produits. L'homologation, qui était auparavant faite uniquement par Industrie Canada, est maintenant confiée à des organismes de certification du secteur privé. Les certificats délivrés par ces derniers sont reconnus comme étant équivalents à ceux d'Industrie Canada. Les organismes de certification seront reconnus et en mesure d'homologuer le matériel conformément aux exigences de nombreux autres pays.</p> <p><b>État de la proposition :</b> Toutes les procédures requises ont été publiées. Des organismes de certification en Europe, aux États-Unis et au Canada ont été reconnus pour homologuer les produits en fonction des exigences canadiennes. Onze organismes de certification ont été reconnus jusqu'ici par Industrie Canada. Des demandes d'autres organismes de certification éventuels ont été reçues et sont examinées actuellement. Ces organismes sont surveillés afin de s'assurer que la qualité de leur travail est à la hauteur des attentes d'Industrie Canada.</p> <p><b>Date de mise en œuvre :</b> En cours</p> <p><b>Personne-ressource :</b> Claude Beaudoin (613) 990-4714</p>



<b>Direction générale du génie du spectre</b>
<b>Procédures d'enregistrement du matériel terminal et de déclaration de sa conformité</b>
<b>Contribution à l'organisation :</b> Le matériel terminal auparavant assujéti au processus d'homologation est maintenant soumis à un processus d'enregistrement reposant sur une déclaration de conformité. La partie déclarante fait sa déclaration en s'appuyant sur un rapport présenté par un laboratoire d'essais reconnu. Cette façon de procéder simplifie l'accès au marché. On utilise des mécanismes similaires en Europe et aux États-Unis.
<b>État de la proposition :</b> Le nouveau processus est en place depuis janvier 2002.
<b>Date de mise en œuvre :</b> Fait
<b>Personne-ressource :</b> Claude Beaudoin (613) 990-4714

**Tableau 15 : Principales initiatives réglementaires**

<b>Loi sur les brevets et Loi sur les aliments et drogues — Règlement sur l'usage de brevets à des fins humanitaires internationales en matière de problèmes de santé publique</b>	
<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
Un cadre réglementaire est élaboré pour tenir compte des modifications apportées au projet de loi C-9, <i>Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (Loi sur l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique)</i> , qui permettra l'exportation de certains produits pharmaceutiques fabriqués en vertu d'une licence obligatoire, conformément à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce prise le 30 août 2003.	Mettre en œuvre les modifications à la <i>Loi sur les brevets</i> proposées dans le projet de loi C-9, <i>Loi sur l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique</i> . Le règlement stipulera les formulaires et les droits relatifs à la demande et au renouvellement des licences obligatoires. Il stipulera également l'information que les titulaires de licence devront afficher dans un site Web au sujet du paiement des redevances relatives à la licence.
<b>Modification au règlement précisant quels sont les organismes d'enquête, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</b>	
<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
Modification au règlement afin de préciser quels sont les organismes d'enquête, conformément à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> .	La modification prévoit l'ajout de quelques organismes d'enquête à ceux dont le nom figure déjà dans le règlement. Le règlement permet aux organismes indiqués d'utiliser et de communiquer les renseignements personnels sans le consentement des personnes visées, aux fins d'enquête relatives aux infractions à la loi.
<b>Décret excluant certaines organisations assujétiées à la <i>Personal Information Protection Act</i> de la Colombie-Britannique de l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</b>	
<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
Décret excluant certaines organisations assujétiées à la <i>Personal Information Protection Act</i> de la Colombie-Britannique de l'application de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> fédérale.	Puisqu'il a été établi que la loi de la Colombie-Britannique est assez semblable à la loi fédérale, le décret exclura les organisations assujétiées à la loi provinciale de l'application des dispositions de la loi fédérale relatives à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels dans le cours des activités commerciales, dans la province.

<b>Décret excluant certaines organisations assujetties à la <i>Personal Information Protection Act</i> de l'Alberta de l'application de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i></b>	
<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
Décret excluant certaines organisations assujetties à la <i>Personal Information Protection Act</i> de l'Alberta de l'application de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> fédérale.	Puisqu'il a été établi que la loi de l'Alberta est assez semblable à la loi fédérale, le décret exclura les organisations assujetties à la loi provinciale de l'application des dispositions de la loi fédérale relatives à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels dans le cours des activités commerciales, dans la province.
<b>Modification de la <i>Loi sur la radiocommunication</i> afin de mieux combattre le piratage des services de radiodiffusion directe à domicile par satellite</b>	
<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
Modifications législatives à la <i>Loi sur la radiocommunication</i> (projet de loi C-2) afin de mieux combattre le piratage des services de radiodiffusion directe à domicile par satellite.	Les modifications visent à renforcer le contrôle des importations afin d'empêcher l'entrée au Canada de matériel de radiocommunication illégal, à alourdir les sanctions pour qu'elles soient plus dissuasives et à renforcer le droit de poursuite civile de l'industrie de la radiodiffusion en lui permettant de réclamer des dommages-intérêts légaux.
<b>Règlement sur l'administration de la propriété intellectuelle — Modernisation</b>	
<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
Une série de modifications administratives mineures aux <i>Règles sur les brevets</i> et au <i>Règlement sur les dessins industriels</i> est prévue afin de simplifier les exigences administratives.	Les modifications mettront en place des mesures administratives simplifiées. Certaines modifications apportées aux <i>Règles sur les brevets</i> permettront d'aligner les pratiques du Canada sur celles de ses partenaires commerciaux.
<b>Examen des restrictions à l'investissement étranger dans les télécommunications</b>	
<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
Le gouvernement a reconnu qu'il y a des avantages à éliminer les restrictions à l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications et qu'il faut aussi se pencher sur les restrictions à l'investissement dans les entreprises de distribution de radiodiffusion. Le gouvernement a entrepris de déterminer comment concilier les recommandations opposées des comités parlementaires sur cette question.	Un examen devrait être achevé en 2004, afin que des solutions possibles puissent être envisagées.

### **Tableau 16 : Initiatives horizontales**

Industrie Canada participe à plusieurs initiatives horizontales, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers d'administration, des organisations non gouvernementales et des organisations du secteur privé. La participation à ces initiatives contribue à la réalisation des objectifs stratégiques du Ministère.

En plus de l'information fournie dans le présent document, le site Web du SCT ([www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_f.asp)) fournit des renseignements détaillés sur les initiatives horizontales suivantes, pour lesquelles Industrie Canada est le ministère directeur :

- Stratégie canadienne de la biotechnologie;
- Rescol.

Industrie Canada est également partenaire du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. Infrastructure Canada est le ministère directeur pour cette initiative.

En raison des modifications apportées au gouvernement, qui ont été annoncées le 12 décembre 2003, Industrie Canada n'est plus le ministère directeur pour Équipe Canada inc et Partenaires pour l'investissement Canada. L'information relative à ces deux initiatives horizontales sera fournie par le nouveau ministère, Commerce international Canada.

## Section 6

## Renseignements supplémentaires

## 6.1 Programme de développement industriel et régional

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le développement industriel et régional*, un rapport annuel sur l'administration du Programme de développement industriel et régional (PDIR) doit être présenté au Parlement au plus tard le 1<sup>er</sup> juin suivant la fin de chaque exercice. Comme il n'y a aucun engagement nouveau à signaler en ce qui concerne le PDIR, Industrie Canada s'acquitte de son obligation aux termes des dispositions relatives au *Rapport sur les plans et les priorités* au lieu de produire un rapport annuel distinct.

Le PDIR a pris fin le 30 juin 1988 et aucune autre demande d'aide en vertu de ce programme n'a été acceptée depuis. Tous les engagements financiers pris par Industrie Canada dans le cadre du PDIR ont déjà été entièrement assumés.

La *Loi sur le développement industriel et régional* demeure en vigueur pour permettre le remboursement continu, dans les années à venir, de l'aide financière accordée auparavant en vertu du PDIR.

# Index

## A

Administration ponctuelle et ordonnée des dossiers d'insolvabilité 16, 57  
Article 41 de la *Loi sur les langues officielles* 35

## B

BizPaL 27, 30, 31, 57  
Bureau d'accessibilité au Web 28  
Bureau de la concurrence 11, 12, 13, 16, 40, 41, 59  
Bureau de la consommation 11, 15, 23, 39, 40  
Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF) 11, 13, 15, 16, 31, 57, 59

## C

CA\*net4 18, 26, 57  
CANARIE 18, 26, 57  
Cartes routières technologiques sur les changements climatiques 20  
Centre de recherches sur les communications Canada 16, 17, 19, 40, 59  
Centre canadien de technologie créative (Shad International) 54, 57  
Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) 27, 29, 57  
Collectivités ingénieuses 57  
Commercialisation de la recherche subventionnée par le gouvernement dans les universités et les hôpitaux de recherche 47  
Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST) 17  
Corporations Canada 11, 15, 59

## E

ebiz.facile 28, 57  
Économie sociale – Financement 41, 50  
Écoefficacité 10, 17, 28, 36  
Équipe Canada inc 66  
Équipes sectorielles commerciales 22  
Entreprise autochtone Canada 25, 38, 44, 57  
Étudiants bien branchés 27, 41, 57

## F

Fondation canadienne pour l'innovation 36, 42, 54, 57  
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) 53, 57  
Fondation Pierre Elliott Trudeau 56, 57

## G

Génome Canada 18, 41, 42, 55, 57  
Gestion du spectre 13, 14, 15, 57, 58, 60  
Gouvernement en direct (GED) 27, 28, 29, 30, 31, 57, 63

## I

Initiative canadienne pour le commerce électronique (ICCe) 28  
Initiative des villes durables 28, 38, 57  
Initiative d'adaptation économique industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre 42, 50, 57  
Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario (FedNor) 25, 26, 31, 41, 48, 50  
Institut canadien de recherches avancées 55, 57

## L

*Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* 12  
*Loi sur la concurrence* 12, 13  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité* 13, 16  
*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) 12, 64  
*Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* 46  
*Loi sur les brevets* 64

## M

Mécanisme de financement structuré 42, 51, 57  
Mesure du rendement 35, 38  
Modernisation de la fonction de contrôleur 29, 35

---

**O**


---

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 11, 14, 59, 61, 62

---

**P**


---

Partenariat technologique Canada 17, 18, 39, 40, 41, 42, 52

Passerelle d'information pour le consommateur canadien 15, 57

Petites et moyennes entreprises (PME) 1, 18, 19, 23, 24, 25, 27, 28, 48, 51, 54, 57

Portail des affaires 27, 29, 30, 57

Programme des adhérents pionniers h2 (APh2) 20, 52

Programme d'accès communautaire 41, 42, 47, 49, 57

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI-CNRC) 18, 57

Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones 44

Programme de développement des collectivités 25, 41, 48, 57

Programme de développement des entreprises autochtones 38, 44

Programmes d'entreprise autochtone Canada 44, 57

Programme d'infrastructures Canada-Ontario 25, 42, 45, 57

Programme de développement industriel et régional (PDIR) 67

Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord 20, 26, 42, 45, 57

---

**Q**


---

Quartier spécialisé dans les découvertes médicales et les sciences connexes (MaRS) 44, 57

---

**R**


---

Recherche-développement (R-D) 2, 7, 9, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 36, 52, 53, 57

Réglementation intelligente 8, 11, 12, 14, 57, 60

Rescol 41, 42, 49, 57, 66

---

**S**


---

SourceCAN 28, 57

Stratégie de développement durable (SDD III) 7, 8, 23, 35, 38, 57

Stratégie canadienne de la biotechnologie 17, 41, 57, 66

Stratégie emploi jeunesse 41, 49

Strategis 7, 13, 24, 25, 28, 30, 35, 46, 51, 57

---

**T**


---

Technologies de l'information et des communications (TIC) 10, 18, 20, 21, 22, 26, 27, 38, 47, 48, 49

---

**U**


---

Union internationale des télécommunications (UIT) 14, 43, 57